Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

métropole
ROUEN NORMANDIE

2024

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

AVANT-PROPOS

Une obligation réglementaire

La Métropole Rouen Normandie (MRN) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre régie par les articles L.5217-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de son décret d'application. La Métropole est composée de 71 communes et exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres, les compétences obligatoires définies à l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dont la gestion des déchets ménagers et assimilés.

À ce titre, chaque année, le Président de la Métropole Rouen Normandie doit présenter à son Assemblée Délibérante, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers, conformément aux dispositions des articles L 2224-17-1 et D 2224-1 du CGCT.

Information et transparence

Ce rapport présente, de manière synthétique, les conditions techniques, organisationnelles et financières dans lesquelles a été exploité le service public d'élimination des déchets sur l'ensemble du territoire de la Métropole Rouen Normandie en 2024.

Il permet l'information du public sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et favorise une prise de conscience des enjeux de la prévention, du tri des déchets, et du rôle de chacun dans la gestion locale des déchets.

Ce document est consultable en version numérique sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie.

Sommaire

Les chiffres clés 4

Indicateurs techniques 5

Le territoire desservi 6

Les actions de réduction et de sensibilisation 7

La collecte – organisation 22

La collecte – bilan 34

Le traitement 35

L'impact environnemental 41

L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets 43

Indicateurs financiers 44

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets 45

Bilan financier des réalisations au 31 décembre 2023 47

Comptabilité analytique 50

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

LA GESTION DES DÉCHETS DE LA METROPOLE EN QUELQUES CHIFFRES

Indicateurs caractéristiques	2022	2023	2024	Evolution 2022/2023	Evolution 2023/2024
Type d'EPCI	Métropole				
Compétences	Collecte des déchets ménagers et assimilés				
Nombre de communes membres	71				
Population desservie	501 431	503 772	504 301	0,47%	0,11%

Indicateurs techniques	2022	2023	2024	Evolution 2022/2023	Evolution 2023/2024
Déchets collectés (en tonnes)	281 876	273 628	276 974	-2,9%	1,2%
Ratios par habitants (kg)	562,14	543,16	549,22	-3,4%	1,1%
Ordures Ménageres Résiduelles (OMR)	266,31	257,38	254,58	-3,4%	-1,1%
Emballages recyclables et papiers (DMR)	44,52	43,68	44,09	-1,9%	0,9%
Emballages en Verre	22,03	22,04	21,81	0,0%	-1,1%
Déchets alimentaires (en tonnes)	101	148	359	46,5%	142,6%
Déchets ménagers végétaux	43,84	49,69	42,02	13,3%	-15,4%
Encombrants et dépôts sauvages	11,53	10,47	9,80	-9,2%	-6,4%
Déchets collectés en décheterie (en tonnes)	86 416	79 570	88 046	-7,9%	10,7%

Indicateurs financiers	2022	2023	2024	Evolution 2022/2023	Evolution 2023/2024
Dépenses de fonctionnement (HT)	60 890 206 €	60 402 373 €	62 097 624 €	-0,8%	2,8%
Dépenses d'investissement (HT)	6 605 933 €	7 706 350 €	9 219 169 €	16,7%	19,6%
Coût aidé à l'habitant (HT)	110,83 €	117,11 €	114,28 €	5,7%	-2,4%
Coût aidé à la tonne (HT)	213,79 €	225,13 €	219,49 €	5,3%	-2,5%

NB : Les coûts aidés sont calculés à l'aide de la Matrice de comptabilité analytique ComptaCoût : conformément aux usages de la matrice, les tonnages utilisés ne prennent pas en compte les gravats déposés en déchetterie.

Les variations observées sur les indicateurs techniques et financiers présentés ci-dessus sont commentées dans les différents chapitres de ce rapport.

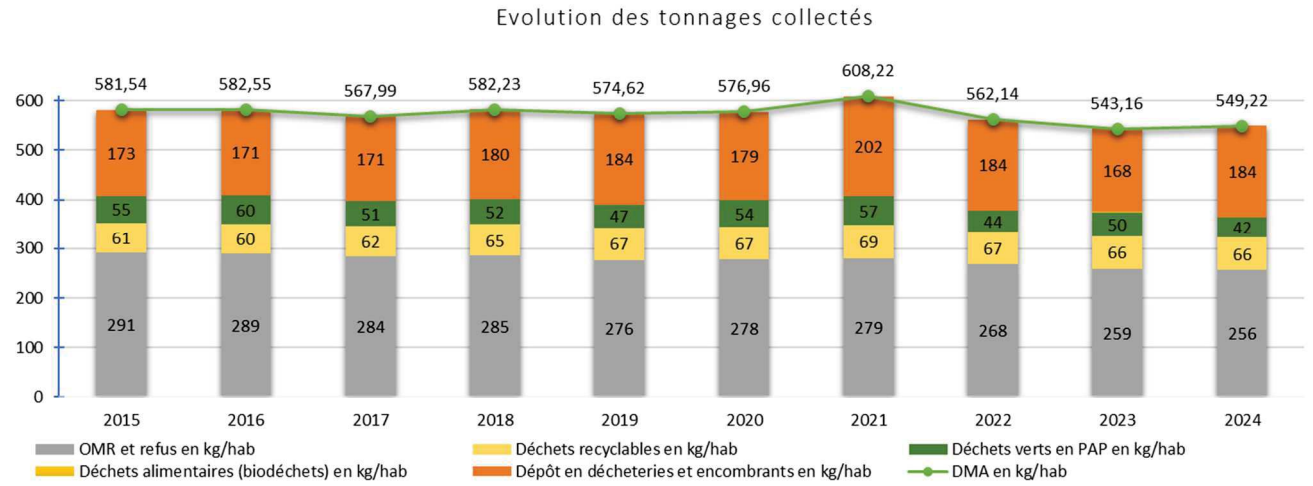

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

INDICATEURS TECHNIQUES

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE DE ROUEN

Compétences

La Métropole Rouen Normandie assure la gestion des déchets ménagers et assimilés au sein de 71 communes, réparties en 5 pôles de proximité. Au 1er janvier 2024, la Métropole Rouen Normandie compte un total de 504 301 habitants (INSEE, population totale légale en vigueur au 1er janvier 2024).

Missions

Assurer au quotidien le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés :

- La politique de prévention des déchets,
- Les collectes des déchets résiduels et collectes sélectives des recyclables,
- La mise à disposition, la maintenance et le nettoyage des équipements de pré-collecte (bacs, points d'apport volontaires),
- La gestion des équipements de proximité (déchetteries).

Evolution de la population

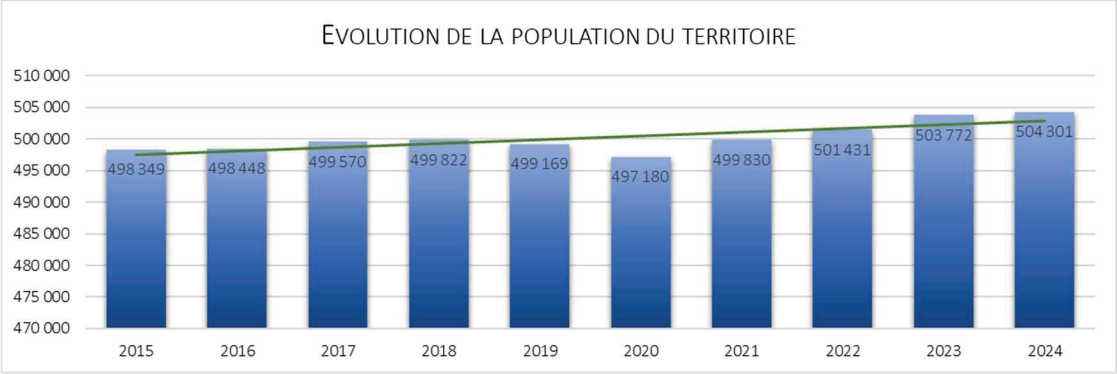

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Indice de réduction des quantités de déchets

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) résultent de l'addition de l'ensemble des flux de déchets de la Métropole. La loi sur la Transition Écologique Pour la Croissance Verte (LTECV) en définit les objectifs de réduction. La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), dont les dispositions ont été codifiées dans le code de l'environnement (article L 541-1), a remplacé l'objectif précédent (réduction de 10 % en 2020 par rapport à 2010) par un nouvel objectif de réduction de 15 % en 2030 par rapport à 2010.

La Métropole Rouen Normandie a fait le choix de prendre l'année 2011 comme année de référence pour l'objectif de réduction des déchets. En effet, l'année 2010 correspondant à l'année de création de la CREA avec la fusion de plusieurs territoires, la méthode de suivi des données concernant les déchets est efficiente depuis 2011.
Le tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés produits en 2011 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2011.

En 2024, l'indice relatif aux tonnages DMA est en légère augmentation, avec un indice de **93,37**. En prenant en compte l'évolution de la population, l'indice relatif aux kg/habitant, est de **91,69**.

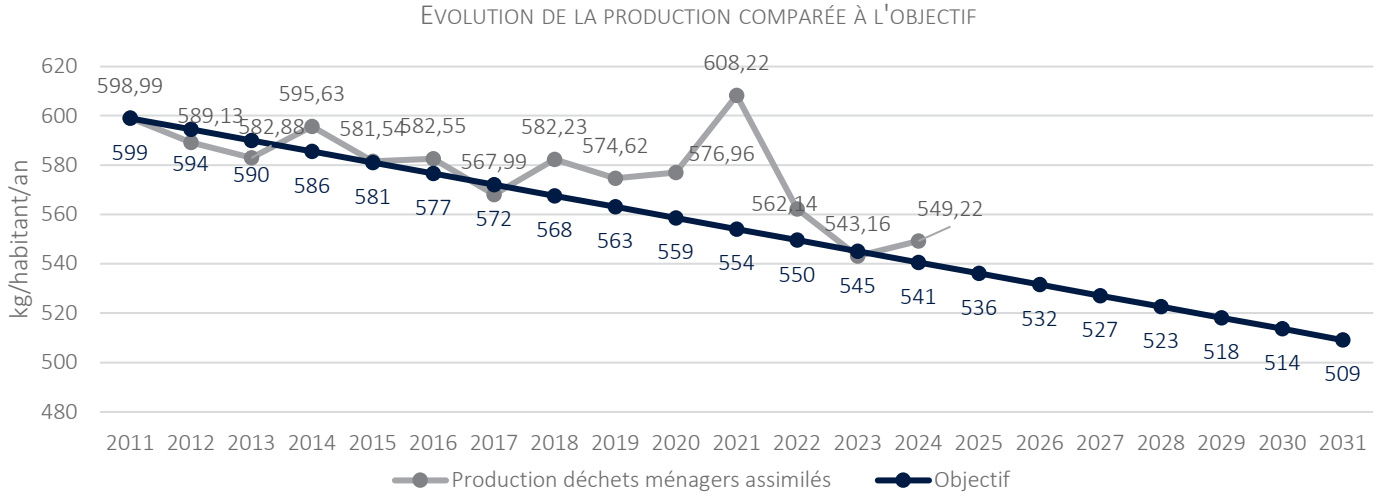

Les tonnages ont diminué entre 2011 et 2024, et leur répartition a connu une évolution significative. La part d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) au sein des DMA est passée de 51,5 % en 2011, à 46,35 % en 2024. Les tonnages concernés ont pu être détournés vers des filières séparées (Déchets Ménagers Recyclables, filières à Responsabilité Elargie des Producteurs…) permettant une meilleure valorisation et ainsi une réduction de l'impact environnemental.
La part des Déchets Ménagers Recyclables (DMR) est passée de 7,2% à 8% sur cette période (2011-2024).

Les tonnages collectés pour l'ensemble des flux en 2024 sont en légère augmentation par rapport à 2023. Cette hausse provient des apports en déchetteries qui, après une année 2023 marquée par l'arrêt temporaire de la prise en charge des gravats, reviennent à un niveau comparable à celui de 2022, ainsi qu'a l'évolution de la population.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

La prévention des déchets est la priorité fixée par la Métropole Rouen Normandie. Elle consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et la consommation jusqu'à la collecte.
La Métropole construit sa politique de prévention des déchets avec le futur plan de prévention « Réduisons nos Déchets à la source ».

Plan « Réduisons nos déchets à la source ! »

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte en 2015, puis la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire en 2020 ont encore renforcé le rôle de la prévention en fixant des objectifs de réduction des déchets et en définissant de nombreux leviers d'actions.

La Métropole Rouen Normandie s'est organisée pour répondre à cette exigence à la fois légale, environnementale et économique de réduction du déchet en élaborant un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) rebaptisé Plan « Réduisons les déchets à la source ! ». L'objectif du PLPDMA est de réduire de 15 % ces DMA d'ici 2030.

La construction de ce plan demande le respect de multiples étapes de consolidation du projet. Le dialogue constructif mené en 2019 et 2020 a permis de faire émerger les idées les plus probantes, les besoins les plus saillants, les réussites les plus emblématiques. En 2023 et 2024, le programme d'actions envisagé a été repensé pour mieux répondre aux objectifs de la récente loi AGEC et s'articuler avec l'ensemble des projets de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS

En parallèle de la construction du Plan « Réduisons les déchets à la source ! », de nombreuses actions de prévention des déchets sont d'ores et déjà menées par la Métropole.

Accompagnement des services de restauration collective des communes à la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des plastiques

Dans le cadre du Projet Alimentaire du Territoire (PAT), la Métropole a mis en place un dispositif d'accompagnement gratuit des services de restauration collective des communes. Ils sont en effet concernés par les lois EGALIM (Etat Généraux de l'ALIMentation) et AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire), qui fixent des objectifs ambitieux en matière d'approvisionnement local, de réduction du gaspillage alimentaire et de suppression des contenants en plastique.

Le parcours Prévention et maîtrise du gaspillage alimentaire a démarré dès 2021 avec l'inscription de 8 communes sur : Canteleu, Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Houppeville, Mesnil-Esnard, Mesnil-sous-Jumièges, Sahurs, Saint-Etienne-du-Rouvray.

Depuis, les communes d' Amfreville-la-Mi-Voie, Bihorel, Bois-Guillaume, Belbeuf, Franqueville-Saint-Pierre, Grand-Couronne, Jumièges, La Londe, La Neuville-Chant d'Oisel, Le Petit-Quevilly, Le trait, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen, Tourville-La-Rivière et Saint-Paër ont intégré le dispositif.

Les services scolaires des communes concernées et une école choisie par chacune d'entre elles ont été accompagnés avec une aide méthodologique à la réalisation d'un diagnostic et de premières pesées, la définition d'un plan d'actions individuel et l'accompagnement à sa mise en œuvre. Les résultats sont évalués en fin d'année scolaire à travers une nouvelle campagne de pesées.

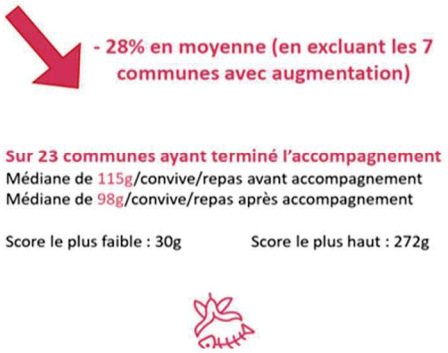

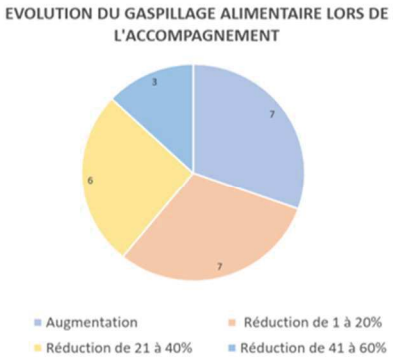

Les principales actions mises en œuvre dans les établissements sont les suivantes :

- Les enquêtes auprès des enfants,
- La révision des grammages des repas (par rapport aux recommandations nutritionnelles officielles du groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition) ou à l'appropriation de l'appétit des enfants (choix d'assiettes petite faim et grande faim),
- L'adaptation de la quantité de pain en fonction des menus,
- La sensibilisation des parents d'élèves (communication sur les menus, les fournisseurs locaux par exemple).

À la suite des ateliers collectifs de partage d'expériences autour de la suppression du plastique en restauration collective menés en 2023, la dynamique a été maintenue en 2024 avec les communes afin de réfléchir ensemble à la mise en

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

œuvre règlementaire de l'interdiction d'utiliser des contenants alimentaires de cuisson, réchauffe et service en plastique pour les établissements de restauration collective scolaire à compter du 1er janvier 2025 (Loi AGEC et EGALIM).

Les retours de ces accompagnements ont conduit à la mise en place d'un réseau d'acteurs locaux, et de lancer une dynamique collective à travers un Ecosystème COP2030 Lutte contre le gaspillage alimentaire.

Accompagnement des restaurateurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire

En 2024, trois restaurants ont été accompagnés par le service prévention des déchets sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Un état des lieux avec les restaurateurs via des pesées sur une semaine a été réalisé, ainsi qu'un bilan des actions en place et des enquêtes auprès des convives. Suite à cela, la mise en place d'un certain nombre d'actions a été préconisée et appliquée par les restaurateurs. Une deuxième pesée a été effectuée pour constater l'efficacité de ces actions et un bilan a été réalisé avec les restaurateurs (les deux établissements accompagnés ont réduit leur gaspillage alimentaire de30% et 45%). L'ensemble de ces retours d'expérience permettront de définir des moyens pour accompagner les restaurateurs du territoire dans leur démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Accompagnement des pratiques durables au jardin : réduire les déchets végétaux et les gérer à la parcelle

Lors de la séance du 16 décembre 2024, le Conseil Métropolitain a validé la poursuite, pour trois ans, des dispositifs d'accompagnement des pratiques de jardinage durable et de gestion des déchets végétaux et biodéchets à la parcelle (compostage individuel pour les particuliers, compostage et gestion à la parcelle, soutien à la pratique du broyage pour les particuliers et pour les communes volontaires).

L'animation du club des jardiniers de la Métropole

Au travers du Club, la Métropole cherche à pérenniser les bonnes pratiques de jardinage existantes, inciter à de nouvelles, mais aussi donner un élan à la mobilisation citoyenne.

En 2024, le club a connu une refonte pour devenir le réseau *Jardinons !* qui vise à :

- **Mutualiser l'offre de formation** : des formations collectives destinées à la fois au club des jardiniers et aux lauréats Métropole Nourricière (toutes éditions confondues).

- **Intégrer une logique de réseau** dans chacun des dispositifs d'accompagnement des particuliers : soutien au broyage, compostage individuel, compostage collectif, gestion à la parcelle, publics du Parc Naturel Urbain du Champ des Bruyères…

L'animation du réseau s'appuie notamment sur une plateforme en ligne qui permet des échanges entre membres, acteurs et collectivités. Le module « évènements » de la plateforme permet la gestion de la programmation annuelle du réseau (y compris les inscriptions) et offre la possibilité aux acteurs du territoire de relayer leurs actions (évènements sur les communes, actions des associations et partenaires…).

Ce club est toujours accessible à tous les habitants de la Métropole possédant un jardin ou ayant des pratiques de jardinage (cultures en pot, jardin familial, jardin partagé…) et s'engageant à y mettre en œuvre des pratiques durables.

Au 31 décembre 2024, le club comptait 1 350 adhérents, dont 29 ayant adhéré en 2024.

En 2024, 38 ateliers et rencontres ont eu lieu.

L'évènement de lancement du réseau J*ardinons !* , organisé le 28 septembre 2024 au Pavillon des Transitions a réuni plus de 1 000 personnes, autour notamment d'une conférence de Perrine Bulgheroni, cofondatrice de la Ferme du Bec-Helloin.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Le soutien à la pratique du broyage

Une aide à l'acquisition d'un broyeur individuel, sous la forme d'une « subvention à l'achat », à hauteur de 50 % du prix d'achat, sous réserve du choix d'un broyeur neuf ou reconditionné répondant au cahier des charges élaboré par la Métropole, a été proposée aux particuliers à partir de 2021. La subvention est plafonnée à 250 € par foyer et concerne les foyers résidant en habitat individuel avec un linéaire de haie de plus de 5 mètres.

En 2024, 302 particuliers du territoire ont bénéficié du dispositif, pour un montant de dépenses total de 53 895,32 €.

Parallèlement à ce dispositif, 6 communes volontaires ont bénéficié de la mise à disposition par la Métropole de 2 broyeurs, pour mise en place d'un système de prêt aux habitants, rejoignant les 14 communes déjà dotées depuis 2021.

Le soutien à la pratique du compostage individuel

Une aide à l'achat d'un composteur a été mise en place en mars 2024, à destination des particuliers en habitat individuel, dans le cadre de l'entrée en vigueur de l'obligation du tri à la source des biodéchets des ménages (loi AGEC). Cette aide, égale à 100 % du prix d'achat d'un composteur en bois (dans la limite de 100 €). Ce dispositif fait suite à l'expérimentation mise en place depuis 2021 par la Métropole.
Le dispositif reconduit et amplifié en 2024 a permis de soutenir 460 foyers, pour un montant total de 43 594,02 € de subventions.

La promotion du compostage collectif

La Métropole est à l'initiative d'un appel à initiatives « compostage partagé » qui vise les habitants d'immeubles privés et les bailleurs sociaux. Dans ce cadre, il leur est proposé un soutien à la création d'un espace de compostage collectif.

Après un état des lieux réalisé au cours de l'année 2024, 51 opérations étaient en fonctionnement sur le territoire au 31 décembre 2024.

Aucune nouvelle installation n'a été réalisée au cours de cette année, dans l'attente de la refonte du dispositif d'accompagnement, qui est entré en vigueur en avril 2025.

Détournement des sapins de Noël des flux d'ordures ménagères

Afin d'accompagner les habitants dans le recyclage de leur sapin après les fêtes de fin d'année, la Métropole Rouen Normandie a mis en place quatre solutions, permettant de s'adapter aux besoins de tous les foyers.

Au choix, les habitants pouvaient déposer leur sapin dans l'une des 15 déchetteries de la Métropole Rouen Normandie, l'amener dans l'une des trois chèvreries partenaires, bénéficier d'une collecte en porte-à-porte* ou déposer leur sapin dans l'un des 79 points de regroupement mis en place sur le territoire.

Les sapins déposés dans les déchetteries du Trait, de Déville-Lès-Rouen, de Saint-Etienne-du-Rouvray et de Cléon ont été par la suite donnés à des chèvreries, fermes pédagogiques, entreprises, et associations du territoire pour nourrir les animaux.

Pour les autres déchetteries, les sapins sont valorisés en compost de même que pour les sapins collectés dans les points de regroupement et en porte-à-porte.

Les animaux des partenaires ont consommé environ 329 sapins, soit près de 4,30 tonnes détournées.

En parallèle, les services de la Métropole ont collecté 120,16 tonnes de sapins, en vue d'une valorisation agronomique.

**Pour les habitants disposant d'une collecte de déchets verts en porte à porte*

Diminuer les fréquences de collecte des déchets verts

Afin de basculer vers une gestion des végétaux non plus comme un déchet mais comme une ressource, il est étudié l'évolution du service de collecte des déchets verts. Sur 2024, une première évolution a été testée, cette dernière a

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

réduit la période de collecte des déchets verts (avril-octobre face à mars-novembre habituellement) et la fréquence de collecte a été réduite à une collecte par quinzaine à partir de juillet face à une collecte hebdomadaire sur toute la période habituellement. Un bilan de cette première évolution a entrainé une modification sur 2025, la période de collecte sera rallongée sur novembre mais la fréquence de collecte passera à une fois toutes les quinzaines sur toute la période de collecte.

Le but de cette évolution de la collecte, au-delà des enjeux de sobriété énergétique et d'économie dans un contexte inflationniste, est bien d'encourager un réel changement de pratique concernant les ressources végétales du jardin.

Accompagner le développement du réemploi des objets et matériaux sur le territoire

Le réemploi des objets et matériaux qui consiste à prolonger la durée de vie et d'usage de ces derniers en leur donnant une seconde vie est un levier important pour réduire les déchets.

Sur son territoire, la Métropole recense près de 30 structures du réemploi, œuvrant pour apporter une seconde vie aux déchets des habitants.

Historiquement, la Métropole développe ses partenariats avec les acteurs du réemploi. Sur les dernières années des conventions ont été signées avec :

- L'association de réparation de vélo Cicérone pour la collecte des vélos sur les déchetteries de Boos, Caudebec-lès-Elbeuf, Cléon, et Déville-lès-Rouen depuis 2023,
- L'association Solidarité Textiles pour la collecte des textiles dans les bornes sur l'espace public et dans les déchetteries depuis 2012,
- L'association Résistes pour la collecte d'objets en déchetteries et pour la collecte d'encombrants en bon état sur les communes d'Amfreville-la-Mi-Voie, Belbeuf, Bonsecours, Franqueville-Saint-Pierre, Mesnil Esnard et Rouen.

Fin 2023, afin de consolider et d'intensifier le développement du réemploi, la Métropole a lancé un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour le réemploi, à destination des acteurs locaux de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) proposant des projets permettant de développer le geste de réemploi des objets et des matériaux des ménages sur le territoire.

15 dossiers ont été déposés par les acteurs du territoire et 11 ont été retenus. En 2024, deux conventions ont été passées dans ce cadre avec Solidarités Textiles et Cicérone.

Dès 2025, l'ensemble des projets reçus sera mis en place sur le territoire. Des zones de réemploi bien identifiées verront le jour sur les déchetteries de : Cléon, Le Trait, Caudebec-Lès-Elbeuf, Petit-Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray, Déville-lès-Rouen et Boos.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AU TRI

Communication

Afin de faciliter les gestes de réduction et de tri pour les usagers, la Métropole Rouen Normandie diffuse chaque année un guide déchets sur l'ensemble du territoire contenant le calendrier de collecte et un mémo-tri qui donne les consignes de tri et les gestes simples à mettre en place pour réduire ses déchets.

Un grand nombre d'outils de communication sont créés et actualisés chaque année pour permettre la meilleure information des usagers. Depuis quelques années, les outils sont maquettés selon une charte "Vintage" qui est le choix d'une concertation citoyenne.

On retrouve par exemple :

- → Des outils permettant de réduire ses déchets : étiquette Stop-Pub, guide du compostage et du broyage, guide pratique pour une gestion des déchets du jardin à la parcelle, etc.
- → Des outils pour améliorer le tri : Mémo-Tri, habillage des colonnes, etc.
- → Des outils destinés aux habitats collectifs : livret des calendriers de collecte, livret des rendez-vous pour les collectes encombrants, affiches pour les consignes de tri, etc.
- → Des outils dédiés aux professionnels : guide commerçants et artisans, guide d'accueil à la Déchetterie du Pré-aux-loups, etc.
- → Des outils pour prévenir ou corriger des dysfonctionnements de collecte.

Ils sont disponibles sur le site internet de la Métropole ou peuvent être demandés par téléphone au 0 800 021 021.

Application Montri

Depuis 2021, la Métropole développe Montri, une application web et mobile qui propose aux usagers un accès simple et rapide à l'ensemble des services déchets des collectivités.

Cette application a pour objectif de permettre au territoire d'améliorer sa performance de tri et d'optimiser la gestion des déchets en proposant aux habitants un outil simple et pédagogique permettant de trouver les points de collecte les plus proches, de scanner un article pour en connaître les consignes de tri, de faire un signalement...

En 2024, l'application compte 24 203 utilisateurs contre 17 500 en 2023. 2 784 signalements ont été réalisés au cours de l'année, dont 56 % pour des dépôts sauvages, suivi par les demandes de bac (30 %) et les anomalies de collecte (9 %).

Le programme Tri-Act, intégré à Montri, afin de récompenser le geste de tri des usagers a été progressivement ouvert à l'ensemble des habitants du territoire de la Métropole depuis mai 2023.

Il est désormais possible de scanner le code-barre de ses emballages recyclables vides pour gagner des points. Ces points donnent accès à un catalogue de récompenses : des chèques cadeaux et des promotions chez les commerçants locaux, des goodies écoresponsables, des tickets de bus, etc.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Fin décembre 2024, 3 728 habitants étaient inscrits au programme Tri-Act, et 1 308 utilisateurs actifs ont déposé plus de 977 000 produits au tri depuis le lancement du programme. Les participants sont majoritairement des trieurs systématiques, mais 19 % des inscrits sont tout de même des trieurs débutants, que le programme a incité à adopter le geste de tri.

Les récompenses les plus plébiscitées sont les tickets de bus 10 voyages, 1 voyage, les chèques cadeaux commerçants de la Métropole (valeur 5 € et 3 €) et les entrées cinéma. Fin décembre 2024, 32 648 récompenses ont été récupérées par les participants, équivalent à un budget de plus de 19 390 € de récompenses, financés par la Métropole dans le cadre de ce programme.

Expérimentation d'une "cravate du tri"

Dans le cadre d'un plan Boost du geste de tri mené en grande partie sur 2022-2023 par la Métropole et le SMEDAR en partenariat avec l'éco organisme CITEO, une cravate de tri a été testée pendant l'été 2024. Cette cravate est un outil permettant de sensibiliser les usagers à la qualité du tri en leur indiquant les erreurs qu'ils ont pu commettre. La cravate est accrochée sur les bacs et sacs de tri qui comportent des erreurs par les agents de collecte et la ou les raisons des erreurs sont précisées à l'aide d'encoches.

Le dispositif expérimenté a donné satisfaction et ce système sera ainsi progressivement généralisé sur le territoire à partir de 2025. Quelques modifications de format de la cravate doivent être effectuées pour la rendre plus facilement utilisable.

Animation et sensibilisation auprès du grand public

La Métropole intervient auprès du grand public via des sensibilisations pendant des sessions de distributions de sacs au camion et au cours d'évènements comme le forum des métiers de l'université ou encore le World Clean Up Day. En 2024, ces interventions ont permis de sensibiliser près de 850 personnes. Elles permettent de créer de l'échange avec les usagers et de leur donner des pistes de solutions et des outils. Dans ce cadre, 131 stop-pubs ont été distribués ainsi que 209 guides du broyage et du compostage et 207 guides déchets avec le calendrier et le Mémo-tri. La présentation de l'application Montri et la démonstration de son module Tri-ACT a permis d'engendrer 128 téléchargements.

Animations et sensibilisations auprès du public scolaire et périscolaire

La Métropole propose des animations scolaires et périscolaires.
Sur l'année scolaire 2023/2024, les animations suivantes ont été réalisées autour des sujets prévention et tri des déchets :

- 56 animations « Compostage » dans le cadre de l'appel à projet « Jardiner autrement », soit 1 142 élèves sensibilisés,
- 8 Animations « Ma poubelle au régime » : 8 interventions en classe et 5 visites de déchetteries, soit 275 élèves sensibilisés.

La Métropole accompagne également les opérations nettoyage de sites avec du prêt de pinces et la dotation de matériels (gants, sacs OM et DMR, consignes de tri). Ces initiatives sont en majorité portées par des Conseils Municipaux de Jeunes (CMJ), des accueils de loisirs ou des structures spécialisées.

26 ramassages déchets ont été accompagnés en 2024 pour un poids total de 10 686 kilos auxquels ont participé 377 personnes.

Accompagnement des personnes en difficultés ou résidant en Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Suite à un travail mené en collaboration avec de nombreux acteurs sociaux du territoire, la Métropole a mis en ligne sur le site internet de la COP21 des outils à destination des professionnels (fiches d'activité, ressources, guides etc.) permettant d'accompagner les travailleurs sociaux, sur les sujets environnementaux.
3 modules de formation (2 sessions / an chacune) sont proposés aux travailleurs sociaux dont « Accompagner les usagers, organiser et animer un atelier cuisine éco-responsable » : 2 sessions de 2 jours ½ ont été réalisées en 2024 pour 19 participants.

Un nouveau module est proposé aux travailleurs sociaux depuis 2024, visant à cuisiner avec des modes de cuisson basse consommation, 5 participants y ont assisté.

La Métropole propose également des animations/ateliers autour du réemploi et de la réduction des déchets, à destination des usagers de ces structures, qui sont menés par des prestataires.

593 personnes ont participé à ces différents ateliers organisés au sein des structures directement par l'équipe d'animation ou via des prestataires de Mon p'tit Atelier.

Par ailleurs, la Métropole accompagne quatre structures situées en QPV : la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de la Région d'Elbeuf, la MJC Grieu et la MJC Saint-Sever à Rouen et l'éco-appartement du centre social Etienne Pernet situé à Bihorel, en labellisant ces structures « Relais COP 21 » et en subventionnant leur programme d'actions à destination de leurs adhérents.

Un partenariat avec l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) permet de diffuser 9 lettres thématiques par an auprès d'environ 700 professionnels sociaux abonnés et dans lesquelles sont référencés des guides, brochures, retours d'expériences... pour lutter contre la précarité sous l'angle du développement durable.

La gestion des déchets, le jardinage responsable, l'alimentation durable sont autant de sujets qui y sont traités en fonction de l'actualité et des parutions au niveau national comme local. Trois fiches retours d'expérience ont également été diffusées en 2024 afin de valoriser des initiatives locales, dont une dédiée à l'action menée par l'association La Cravate Solidaire Rouen "Ateliers coup de pouce : le réemploi des vêtements au service des bénéficiaires et une dédiée à l'action de l'association Kintsu Jouets au Petit Quevilly "La recyclerie qui donne une deuxième vie aux jouets et un coup de pouce à l'insertion professionnelle"

Mon Propre Quartier

Afin d'engager l'ensemble des acteurs dans la réduction des déchets et dans l'amélioration de la propreté, la démarche Mon Propre Quartier (MPQ) expérimentée depuis juin 2021 à Rouen, en partenariat avec la Ville. Cette action s'est poursuivie en 2024 sur deux nouveaux sites :

- le quartier Saint-Sever à Rouen (en lien avec le projet de requalification – Future nouvelle gare),
- le centre-ville (et la rue de Louviers) à Saint-Pierre-lès-Elbeuf.

L'objectif reste le même, minimiser la production de déchets et en améliorer la gestion.

À Saint-Pierre-lès-Elbeuf :

Les habitants du centre-ville ont été questionnés à propos de leurs habitudes de gestion des déchets. En parallèle, les commerçants ont été mobilisés, leurs pratiques et leurs besoins analysés pour ensuite être accompagnés par la Métropole en vue de faire évoluer leurs comportements. Pour compléter le dispositif, le CAP Jeunes (structure d'accueil des enfants de 6 à 17 ans) ainsi que les équipements sportifs de la commune ont été sensibilisés au tri et à la réduction des déchets. La démarche a permis, dans une dynamique collective, d'améliorer la propreté du centre-ville, la gestion des déchets et de limiter la pollution de l'Oison notamment plastique (mégots).

Enfin la Chambre des Métiers et de l'Artisanat est mobilisée pour labelliser « éco-défis » les artisans et commerçants de la commune. 11 entreprises ont signé la charte d'engagement (52 % des entreprises du secteur) et ont mis en place des actions de réduction et de valorisation de leurs déchets avec leurs équipes salariées et auprès des clients.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Exemple d'actions menées en **2024** :

- Pour limiter l'utilisation des sacs plastiques à usage unique, 150 sacs réutilisables en tissu ont été distribués aux commerces de détail de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf afin d'habituer les clients à adopter de bonnes pratiques quotidiennes.

- 2 cendriers nudge sont installés au niveau de la terrasse d'un commerçant (bar tabac) en centre-ville de Saint-Pierre-Lès-Elbeuf. Ils contribuent ainsi, de manière pérenne, à limiter la pollution des sols et de l'Oison par les mégots.

- Pour donner accès au tri des déchets au CAP Jeunes, 15 corbeilles de tri sont mises en place dans les différentes salles du local. Les consignes de tri sont inscrites sur chaque corbeille et chaque animateur a été sensibilisé au tri des déchets afin de bien guider les jeunes. Par ailleurs 40 gourdes ont été données à la structure pour réduire les bouteilles en plastique et ainsi la production de déchets.

- 2 ramassages déchets ont été organisés à Saint-Pierre-Lès-Elbeuf, le premier lors du troc jardin organisé en mai par la commune, et le second à l'occasion de la semaine du développement durable en octobre avec les enfants du CAP jeunes. Le second ramassage a permis de collecter 7 225 kg de déchets sur une distance d'environ 2 km (centre-ville et abords de l'Oison).

À Rouen quartier Saint Sever :

Une expérimentation supplémentaire est mise en place au sein du quartier Saint Sever et dans le centre commercial : l'utilisation de contenants alimentaires consignés pour la restauration à emporter. Ce projet est soutenu dans le cadre de l'AMI collecte et réemploi de CITEO. La première étape de ce projet, qui a débuté à l'automne 2024, consiste à cartographier les professionnels de la restauration. La deuxième phase du projet débutera au deuxième trimestre 2025.

Les commerçants ont été questionnés à propos de leurs habitudes de gestion des déchets. A cette occasion l'expérimentation « Mon propre quartier » et le dispositif « Ici remplissez votre gourde » leur ont été présentés. Ils seront de nouveau approchés en 2025 pour concrétiser leur adhésion à « Mon propre quartier » et pour les commerces vendant des repas à emporter, à la consigne des contenants alimentaires pour les repas à emporter. Cette dernière démarche étant menée avec l'appui d'un opérateur local (consultation en cours).

Mise en œuvre du plan d'actions Métropole Zéro Pollution Plastique (MZPP)

En 2022, la Métropole a adopté une stratégie et un plan d'actions pluriannuel et transversal « Métropole Zéro Pollution Plastique ». La stratégie de ce programme vise à réduire la pollution plastique sur le territoire de façon pérenne en changeant durablement le comportement des citoyens, en fédérant l'ensemble des actions menées sur le territoire.

Le plan d'actions se divise en 5 axes, 11 objectifs et 31 actions ayant pour finalité :

1. d'accompagner la réduction des produits plastiques à usage unique,
2. d'améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques,
3. de préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique,
4. de réduire localement la pollution plastique existante,
5. d'animer la démarche et mobiliser les acteurs et les citoyens.

En 2024, 22 des 31 actions du programme ont été réalisées et 8 sont en cours de réalisation. L'action "Accompagner le geste de tri des masques" a été supprimée, ce type de déchets étant devenu marginal.

Les actions nouvelles mises en place en 2024 :

- La poursuite de la mise en place de la consigne de contenants réemployables (vente de repas) lors des évènements tels que le Salon des Solutions Durables,

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

- La création d'un kit pédagogique "Ici, commence la mer" : maquette pédagogique (réalisée en 2024) et création de pochoirs (prévus en 2025),
- L'acquisition en cours de 6 fontaines à eau qui seront installées sur l'espace public (en fixe) en 2025.

Mis en place depuis mai 2023, le renforcement du dispositif "Ici, remplissez votre gourde" s'est poursuivi en 2024. Au 31 décembre 2024, 50 points d'eau étaient recensés dont 2 fontaines à eau fixes (devant le Pavillon des Transitions à Rouen et sur l'Espace Accueil Vélos à Elbeuf).

Accompagnement des grands évènements à la réduction et au tri des déchets

La Métropole accompagne les organisateurs d'évènements à promouvoir les bons gestes, réduire les déchets et mettre en place ou renforcer les dispositifs de tri des déchets.

En 2024, la Métropole a accompagné plusieurs manifestations, les organisateurs et les exposants ont été sensibilisés aux gestes de réduction et de tri des déchets, et ont bénéficié d'une communication accompagnant l'ensemble des dispositifs de tri et de collecte des déchets prévus sur le temps des évènements.

Sur la Foire Saint-Romain, les forains ont bénéficié d'un guide pour la gestion de leurs déchets ; des filières de valorisation des huiles alimentaires, du carton et du verre pour les restaurateurs ont été déployés sur le site.

Pour Rouen Givrée, des éco-cups ainsi qu'une laverie mobile ont été installées pour limiter les déchets. Les exposants ont été sensibilisés par l'intermédiaire d'un guide.

Pour la troisième année, le Stade Sottevillais a été accompagné par la Métropole de Rouen pour l'organisation de son Meeting International d'athlétisme, accueillant près de 6 000 visiteurs.

Cet accompagnement éco-responsable s'est poursuivi en 2024, axé principalement sur la prévention et la gestion des déchets : dotation de bacs pour effectuer le tri des déchets recyclables et du verre, action ciblée sur les mégots de cigarettes, formation d'ambassadeurs bénévoles, formation des bénévoles associatifs tenant des buvettes, fourniture de guides de filières de recyclage et d'approvisionnement en circuits courts, sensibilisation au gaspillage alimentaire, installation de fontaines à eau, mobilités douces…

Rouen sur mer a été accompagnée via la mise à disposition de 2 fontaines à eau.

Ainsi, 184 777 litres d'eau ont été distribués, soit 776 kg de plastique évités. Cet évènement organisé sur une longue période a permis le changement de comportement des familles venant régulièrement sur le site en revenant avec les gourdes car une solution de pouvoir les remplir était proposée.

Du 17 au 23 août 2024, les quais de Seine ont accueilli le village départ de la 55° édition de la Solitaire du Figaro – Paprec. À cette occasion, la Métropole a mis à disposition une fontaine à eau sur la durée de l'évènement : 1 151 litres d'eau ont été distribués, soit 48 kg de plastique évités. Le pôle de proximité de Rouen a également participé à améliorer la gestion des déchets sur le site via la mise à disposition de corbeilles et l'adaptation des tournées de collecte autour du site.

Appel à projets Eco-manifestations

A travers son dispositif Eco-manifestations, la Métropole accompagne depuis 2014 les organisateurs d'évènements à réduire leurs déchets et à mettre en place le tri lors des manifestations. La labellisation d'un évènement permet de questionner l'ensemble des mesures à prendre sur la réduction et la gestion des déchets, ainsi que celles concernant les autres enjeux de transition écologique (mobilité, énergie, eau).

En 2023, le dispositif s'était doté d'outils supplémentaires, et a permis la mise à disposition de :

- fontaines à eau pour répondre aux enjeux d'accès à l'eau potable et de suppression des bouteilles d'eau en plastique,
- carafes à eau permettant une solution d'accès à l'eau potable et à la suppression de bouteilles en plastique,

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

- cendriers de vote qui permettent de répondre, à limiter le rejet de mégots au sol et ainsi protéger les cours d'eau et plus largement les océans de la pollution microplastique générée.

En 2024, des cendriers de poche sont venus compléter les outils mis à disposition des organisateurs d'évènements. Pour 2024, 110 évènements ont été accompagnés. Ce qui représente :

- 296 107 participants sur 32 communes différentes,
- 10 601 gobelets réutilisables distribués,
- 513 carafes à eau mises à disposition sur 12 communes lors de 66 manifestations,
- 16 cendriers de sondage mis à disposition sur 6 communes au cours de 8 manifestations,
- 34 manifestations avec prêt de fontaines et 36 267 litres d'eau consommés, soit l'équivalent de 48 palettes de bouteilles d'eau et 1 523 kg de plastique économisé.

Sur le même principe d'accompagnement, la Métropole labellise les « Eco-kermesses » des écoles maternelles et élémentaires du territoire via un accompagnement méthodologique et de la dotation de matériels (gobelets réutilisables). En 2024, 12 kermesses ont été labellisées, soit 3 580 personnes sensibilisées.

LE PACTE : PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES CHANGEMENTS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Le 16 décembre 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé l'engagement de la Métropole dans une démarche visant à renforcer ses outils et dispositifs d'éducation à l'environnement et d'accompagnement au changement de comportements à travers l'élaboration du PACTE. En partenariat avec les communes, l'objectif est de démultiplier les espaces d'information, de médiation et d'accompagnement des citoyens, dans leur propre transition écologique, dans une logique de proximité.

Le PACTE a aussi vocation à soutenir les projets et acteurs associatifs contribuant à la transition écologique du territoire et à accompagner les citoyens en proposant notamment des ateliers-animations grand public dans le cadre de Mon P'tit Atelier de la Cop 21.

Au 31 décembre 2024, 34 communes ont signé la convention PACTE ; la Métropole accompagne les projets communaux de mobilisation citoyenne autour de la transition écologique. Les communes deviennent ainsi des lieux Relais Cop 21 qui permettent d'accompagner les habitants dans leur propre transition écologique.

En 2022, un appel à projets à destination des communes conventionnées PACTE a été lancé pour accompagner leurs événementiels inscrits dans le cadre d'événements d'envergure nationale ou européenne tels que la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, la Journée Mondiale des Océans ou encore la Semaine Européenne du Développement Durable. L'accompagnement consiste à renforcer la programmation d'animations via la mobilisation de partenaires "Mon P'tit atelier de la Cop21", à apporter un soutien logistique et pédagogique (prêt de fontaines à eau ou de gobelets via le dispositif de labellisation "Eco-manifestation") et à apporter de la visibilité aux événements communaux via une campagne de communication globale portée par la MRN.

Ce dispositif a permis d'accompagner 18 événements communaux dédiés à la réduction des déchets, à la préservation de la Seine et des Océans de la pollution plastique ou encore au réemploi/faire soi-même, en 2024.Par ailleurs, en 2018, la Métropole a initié le dispositif « Relais COP 21 associatif » permettant de soutenir le programme d'animations de ces associations et ainsi sensibiliser des publics variés. En 2024, 6 associations accueillant du public étaient engagées dans la sensibilisation au développement durable et l'accompagnement des publics aux changements de la transition écologique et ont été labellisées.

Ces associations deviennent également des lieux Relais COP 21 et permettent de mailler le territoire en élargissant géographiquement, socialement le public cible.

Le Pavillon des Transitions

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Ouvert au public depuis le 7 juin 2022, le Pavillon des Transitions est le lieu dédié à la transition écologique en accueillant tous les publics autour d'expositions interactives, d'ateliers participatifs, de conférences et de temps forts.

En 2024, le Pavillon des Transitions a accueilli l'exposition « ça chauffe », proposée au public jusqu'à fin janvier 2025. Cette exposition était répartie en deux espaces :

- le premier axé sur la culture scientifique retraçant l'historique autour du réchauffement climatique (faits, causes, conséquences et adaptation) prenant appui sur des panneaux, maquettes, vidéos, etc. Son objectif était de sensibiliser les publics tout en apportant des moyens d'agir,
- le second a été mis à disposition de l'artiste Jérémy Gobé dont le travail traitait de la disparition des coraux, de la lutte contre la pollution des océans et du réchauffement climatique en s'immergeant dans un espace sensoriel.

L'exposition a ainsi accueilli 40 335 visiteurs.

Tout au long de leur parcours, les visiteurs ont pu être sensibilisés à la réduction des déchets, l'exposition traitant notamment du recyclage, du réemploi et des alternatives à la surconsommation.

Durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, le Pavillon a accueilli diverses d'animations : ciné-débat, contes sur la réparation, atelier d'auto-réparation, ateliers « faire soi-même » (fabrication de lombricomposteurs, création de mousqueton avec du plastique recyclé ou produits ménagers, etc.). Au total, 202 personnes ont participé à ces animations.

Durant l'année 2024, d'autres évènements en lien avec la réduction des déchets ont été organisés, notamment le carnaval des animaux avec des costumes réalisés en réemploi s'est tenu en mars.

Le Pavillon accueille également depuis novembre 2022 des permanences de l'association Repair Café, à raison d'une séance de 4 heures un samedi par mois. 12 séances ont été réalisées en 2024 et ont accueilli 272 personnes.

Le Pavillon propose également des ateliers « faire soi-même » pour le grand public et pour les structures sociales qui sont animés par l'équipe d'animations du Pavillon et par des partenaires de Mon P'tit Atelier. 177 ateliers grand public ont été proposés en 2024 dont 89 animés par l'équipe du Pavillon, soit 1 602 participants (ateliers adultes et parents-enfants). Concernant les structures sociales, ce sont 628 personnes qui ont participé à ces ateliers.

Enfin, tout organisateur d'événements occupant les espaces du Pavillon des Transitions doit s'engager dans des pratiques éco-responsables vertueuses en signant la "Charte d'engagement de l'organisateur d'éco-évènement" (prestation traiteur 0 déchet et 0 plastique, pas de goodies en plastique suremballés...). 61 éco-événements ont été accueillis au Pavillon des Transitions en 2024.

Le Club de la COP21

Lancé le 7 avril 2020 en plein confinement, le Club de la COP21 est un groupe Facebook permettant l'échange entre les membres autour de la transition écologique (trucs et astuces du quotidien, infos, évènements etc.). La Métropole y diffuse des messages de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (réemploi, réduction des déchets, alimentation durable, mobilité douce, économies d'énergie). Au 31 décembre 2024, le Club comptait près de 2 100 membres.

Mon P'tit Atelier

Mon P'tit Atelier est un dispositif d'animations environnementales « hors les murs » (évènements communaux ou dans les lieux de proximité accueillant du public). Les animations sont participatives et se veulent reproductibles à la maison, l'idée est de rendre le citoyen acteur de sa propre transition.

En 2024, 748 animations Mon P'tit atelier ont été réalisées lors d'évènements communaux ou associatifs sur toutes les thématiques de la transition écologique, soit 26 230 personnes sensibilisées.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Concernant la thématique de la réduction des déchets (ateliers faire soi-même, réemploi, cuisine durable, construction à partir de matériaux recyclés…), Mon P'tit Atelier a permis 246 animations pour 8 045 personnes sensibilisées.

Collecte des déchets alimentaires en points d'apport volontaire - expérimentation Sotteville-lès-Rouen

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, prévoit la généralisation du tri des biodéchets, pour tous les professionnels et particuliers, à compter du 1er janvier 2024. Dans cette dynamique, la Métropole Rouen Normandie approuvait en juin 2023 son schéma de gestion du tri à la source des biodéchets, privilégiant notamment la collecte séparée en apport volontaire pour une partie de son territoire.

En amont de sa généralisation, la Métropole a fait le choix d'expérimenter la collecte des biodéchets issus de l'alimentation en points d'apport volontaire sur un périmètre défini dans la commune de Sotteville-lès-Rouen à compter de janvier 2024. Pour mener à bien cette expérimentation, la Métropole Rouen Normandie s'est appuyée sur les sciences comportementales, au travers de deux enquêtes auprès des habitants de ce quartier :

- La première visant à mieux comprendre leurs attitudes vis-à-vis des déchets alimentaires, leurs connaissances, leurs pratiques actuelles, etc. Afin d'identifier les dispositifs d'accompagnement les plus adaptés pour aider les habitants à gérer au mieux leurs déchets,
- La seconde, menée après plusieurs mois de mise en place de la nouvelle collecte, pour évaluer l'adoption de cette nouvelle collecte par les habitants, et leur satisfaction face à l'accompagnement mis en place.

Les deux enquêtes ont permis d'interroger environ 9% des habitants du secteur d'expérimentation (3 000 foyers au total, 286 réponses à l'enquête n°1 et 238 réponses à l'enquête n°2). Les résultats montrent que les femmes âgées de plus de 60 ans, qui vivent seules, sont intéressées par le dispositif, motivées et satisfaites de l'expérience, ce qui en fait un public à privilégier pour le lancement de la collecte. Il est donc important de prévoir des outils de communication adaptés à ce public, potentiellement éloigné du numérique. L'enquête montre par ailleurs que la majorité des répondants ayant testé la collecte sont satisfaits de l'expérience et poursuivent la pratique. La motivation des répondants est pour la grande majorité une motivation intrinsèque (faire ce tri car cela permet de valoriser les déchets alimentaires plutôt que de les incinérer). Les répondants ayant testé la collecte pour des motivations extrinsèques (parce que l'entourage le fait par exemple) sont proportionnellement plus nombreux à avoir eu une expérience négative de la collecte que ceux qui l'ont fait pour des motivations intrinsèques.

Les résultats montrent également que des efforts de sensibilisation sont encore à faire, car ils sont encore nombreux à ne pas vider leur bioseau assez régulièrement, et ainsi nombreux à indiquer des nuisances (moucherons, odeurs...).

Les freins majeurs à l'adoption du tri des déchets alimentaires semblent être la crainte des nuisances, le manque de place pour mettre le bioseau chez soi, la difficulté d'accessibilité ou le manque d'information sur comment bien trier ces déchets.

Enfin, les résultats montrent très peu de réels réfractaires au dispositif.

Cette étude a permis de mettre en avant les conditions de réussite suivantes :

- S'appuyer en priorité sur le public le plus volontaire et motivé par cette nouvelle collecte,
- Utiliser des outils de communication adaptés au public âgé et éloigné du numérique,
- Employer un langage simple, sans jargon technique, et qui rappelle que le tri des déchets alimentaires n'est pas obligatoire,
- Recourir à une communication visant à faire émerger des motivations intrinsèques (il est important de valoriser les déchets alimentaires plutôt que de les incinérer),
- Distribuer des bioseaux pour faciliter le geste, accompagnés de temps de sensibilisation pour s'assurer des bonnes pratiques de tri et de fréquence de vidage du bioseau pour éviter les nuisances (odeurs, moucherons), qui peuvent être un frein,
- Impliquer les bailleurs sociaux pour relais de l'information aux habitants,
- Suivre régulièrement la propreté des abri-bacs.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Baromètre métropolitain des modes de vie

Depuis plusieurs années, la Métropole Rouen Normandie est fortement engagée en faveur de la transition social-écologique, au travers de nombreux plans et programmes et poursuit cette ambition avec l'élaboration d'un SCOT-AEC (Schéma de Cohérence Territoriale – Air Energie Climat) qui vise un renforcement des orientations de transitions sociale et écologique.

Pour guider la mise en place et l'évaluation de ces politiques, la Métropole Rouen Normandie a créé un « baromètre des modes de vie », sous la forme d'une enquête usagers annuelle, visant à mesurer les pratiques et perceptions des usagers vis-à-vis de la transition écologique. Les données, annuelles, permettront d'appuyer la mise en place des politiques publiques associées et faciliteront l'évaluation de l'impact des dispositifs de sensibilisation et des politiques publiques sur les pratiques et perceptions des usagers.

Initiée à l'automne 2024, cette enquête interroge les comportements du quotidien, s'intéressant à différents domaines (mobilité, alimentation, énergie, etc.) dont des questions relatives à la gestion des déchets. Les résultats de cette enquête seront diffusés au deuxième trimestre 2025.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

Les opérations de collecte sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie présentent des modalités différentes selon les flux. Les opérateurs concernés, le matériel de pré-collecte mis à disposition ou encore les modalités de collecte varient en fonction des spécificités de chaque flux.

Les matériels mis à disposition pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets ménagers recyclables en pied d'immeubles (colonnes enterrées et semi-enterrées) ou en bout d'impasse (bacs de regroupement) sont identifiés comme une collecte en porte à porte.
Le nombre d'habitants desservis en points de regroupement n'est pas dissocié du porte-à-porte.

Flux	Mode de collecte	Matériels de précollecte	Population desservie en porte à porte	Fréquence de collecte	Opérateurs
Ordures Ménageres Résiduelles	Porte à porte	Bacs, sacs, bacs de regroupement	504 301	Hebdomadaire à quotidienne	Régie, COVED et Véolia
	Apport volontaire	Colonnes (entérrées, semi-enterrées, aériennes)	/	/	
Déchets Ménagers Recyclables	Porte à porte	Bacs, sacs, bacs de regroupement	430 038	Semi hebdomadaire à hebdomadaire	Régie, COVED et Véolia
	Apport volontaire	Colonnes (entérrées, semi-enterrées, aériennes)	/	/	
Déchets Ménagers Végétaux	Porte à porte	Bacs et sacs	223 290	Hebdomadaire d'avril à octobre	COVED et Véolia
	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Emballages en Verre	Apport volontaire	Colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	504 301	/	Régie et COVED
Biodéchets [1]	Porte à porte	Bacs	/	hebdomadaire	Régie
Encombrants	Sur rendez-vous	/	504 301	/	COVED et Véolia
Tout venant incinérable	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Tout venant non incinérable	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Gravats	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Ferraille	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Carton	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Amiante	Benne sur site dédié	Apport volontaire sur rendez-vous	/	/	Régie et Véolia
Batteries	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Huiles Minérales	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
DDM (Déchets Dangereux des Ménages)	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
ECO DDS (déchets diffus spécifiques)	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Piles et Néons	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Bouteilles de Gaz	Rack spécifique en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Pneus	Benne en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Protoxyde d'azote	Local en déchetterie	réseau des déchetteries	/	/	Régie et Véolia
Textiles, linges de maison et chaussures (TLC)	Apport volontaire	Colonnes aériennes	/	/	Solidarié Textiles

[1] Biodéchets : collecte des professionnels assujettis à la redevance spéciale incitative et expérimentation menée sur la commune de Sotteville-Lès-Rouen.

La collecte concerne les déchets ménagers ainsi que les déchets assimilés*.

***Les déchets dits assimilés** regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants…) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux…) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.*

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Les déchets dits assimilés concernent **29 058** entreprises implantées sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie (*Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie*) et sont susceptibles d'avoir recours aux services de collecte. Selon l'ADEME, les déchets d'activités économiques représentent environ 21,7 % des ordures ménagères résiduelles et 13,4 % des collectes séparées, soit, pour la Métropole, **27 859** tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles et **2 979** tonnes de Déchets Ménagers Recyclables.
Les déchets assimilés étant collectés en même temps que ceux des ménages, les quantités produites par les professionnels ne sont pas dissociées de la production des ménages.
Cependant, les professionnels dépassant le seuil de production de déchets correspondant aux ménages, et faisant le choix d'être collectés par le service public sont soumis à la Redevance Spéciale Incitative (RSI). Pour l'année 2024, ces derniers ont produit 51 914 m^3 de déchets recyclables et 120 813 m^3 d'ordures ménagères résiduelles.

Pour rappel, les terrains de camping et aires de caravanage sont collectés avec les déchets ménagers, sans modalité de collecte spécifique.

REDEVANCE SPECIALE INCITATIVE

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchet correspondant aux ménages. Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est de 2 640 litres/semaine pour les producteurs qui s'acquittent de la TEOM et de 500 litres/semaine pour ceux qui en sont exonérés. L'objectif de cette redevance est d'éviter de faire peser sur les ménages les coûts de collecte et de traitement liés à l'activité économique. Ce seuil a par ailleurs pour but de sensibiliser les entreprises à la réduction et à la bonne gestion de leur quantité de déchets en favorisant le tri des déchets valorisables via un tarif incitatif.

SEUIL DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MENAGERS

En 2024, la Métropole Rouen Normandie n'applique aucun seuil de collecte au-delà duquel les déchets ne peuvent être collectés par le service public.

A compter du 1er janvier 2025, ce seuil sera fixé à 42 350 litres par semaine.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

La Métropole a poursuivi son programme de modernisation du service de collecte. De multiples actions ont été menées afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de répondre aux enjeux nationaux (notamment économiques et environnementaux).

Sur l'année 2024, plusieurs projets ont été mis en œuvre :

Biodéchets :

- Expérimentation de la collecte séparée des biodéchets pour les particuliers à Sotteville-lès-Rouen en début d'année 2024, puis déploiement progressif sur le reste de la commune.

Amélioration du service

- Conteneurisation des déchets d'emballages recyclables et papiers pour 8 communes du territoire : Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Boos, Gouy, La Neuville-Chant-d'Oisel, Quévreville-la-Poterie, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Aubin-Celloville, et Ymare.

PROGRAMME D'IMPLANTATION DES COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE

La Métropole Rouen Normandie poursuit son programme d'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées, plus adaptées à certaines typologies d'habitat, particulièrement au pied des immeubles.

Ces équipements permettent de réduire les fréquences de collecte et par conséquent les kilomètres parcourus par les véhicules, de limiter la pénibilité du travail des agents de collecte, et participent à l'amélioration du cadre de vie avec une meilleure intégration des équipements dans le paysage.

En 2024, **81 colonnes supplémentaires** ont été implantées, sur les communes de Caudebec lès Elbeuf, Cléon, Elbeuf, Maromme, Mont Saint Aignan, Petit Quevilly, Saint Aubin lès Elbeuf, Saint Etienne du Rouvray, Saint Pierre lès Elbeuf, et Sotteville lès Rouen, portant le nombre total de colonnes disponibles sur le territoire métropolitain à **2 341**.

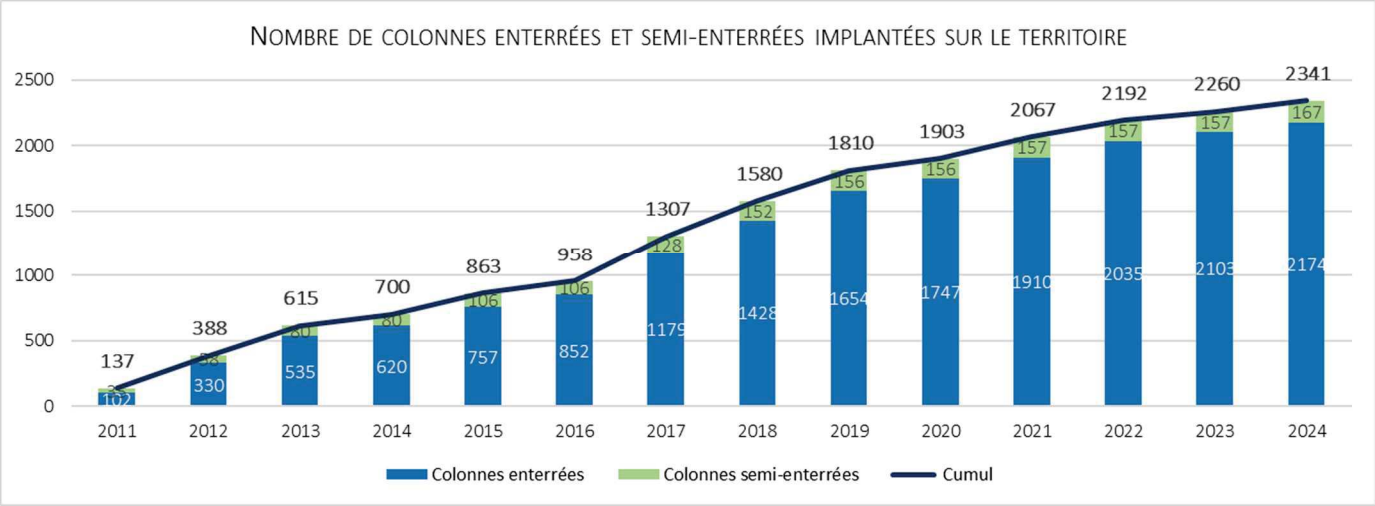

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en porte à porte sur l'intégralité du territoire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Véolia), la fréquence varie d'une collecte hebdomadaire (C1) à une collecte quotidienne (C7) selon les secteurs.

Fréquence de collecte

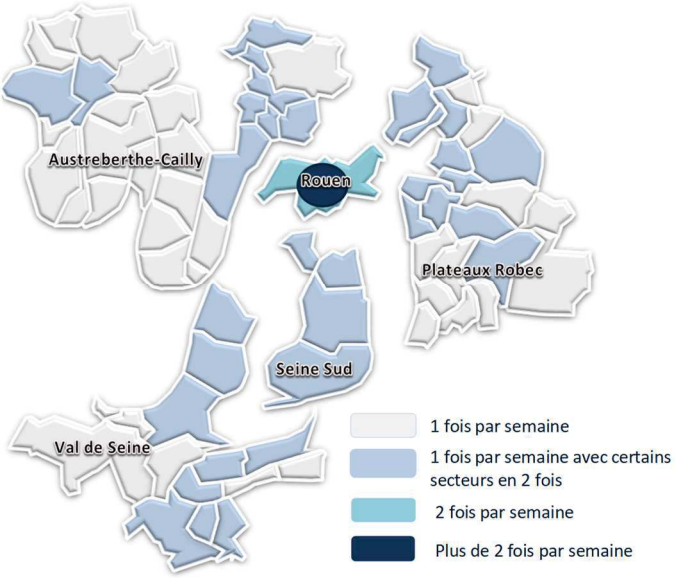

Organisation de la collecte

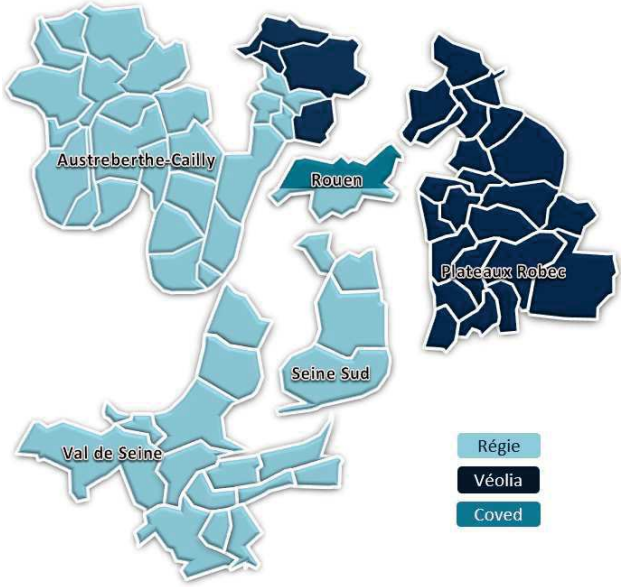

Au cours de l'année 2024, **128 385 tonnes** d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées, soit une baisse de **1,1 %** par rapport à 2023, ce qui représente une diminution de **2.8 kg/hab/an**.

Après avoir connu une forte diminution jusqu'en 2019, et une stabilisation entre 2019 et 2021, la production d'ordures ménagères poursuit sa tendance à la baisse en 2024.

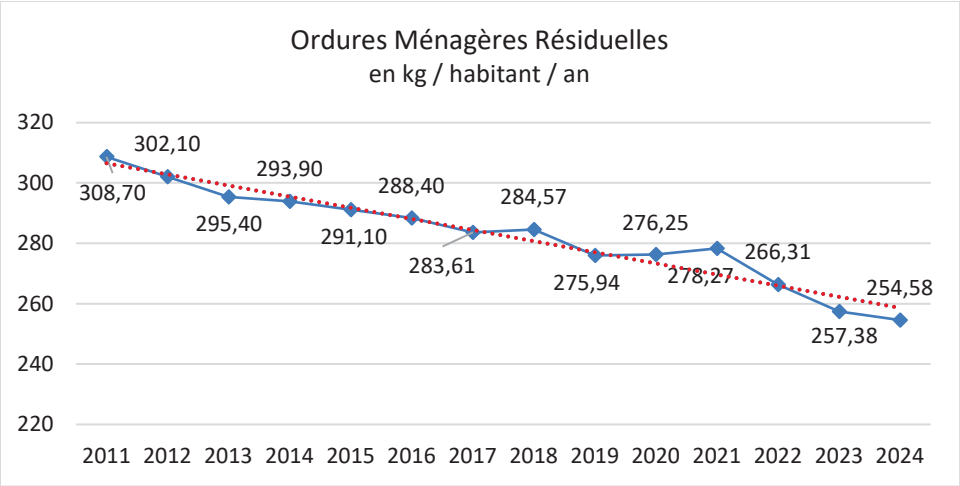

Parallèlement aux Ordures Ménagères Résiduelles, les déchets recyclables non conformes sont réorientés vers l'incinération lors du vidage du véhicule au centre de tri. En 2024, ces refus représentent 824 tonnes (835 tonnes en 2023), soit 1,63 kg/hab/an.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Les Déchets Ménagers Recyclables (DMR)

Les Déchets Ménagers Recyclables sont collectés en porte à porte sur la majorité du territoire, seule une partie de l'intra-boulevard de Rouen est collectée en apport volontaire.

Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, et elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Véolia).

Pour la collecte en porte à porte, la fréquence varie d'une collecte toutes les deux semaines (C0,5) à une collecte par semaine (C1).

Fréquence de collecte

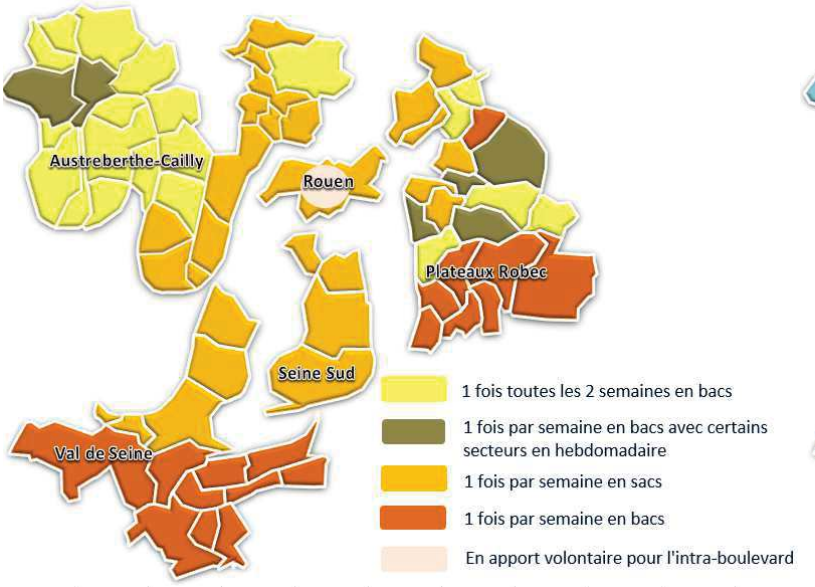

Organisation de la collecte

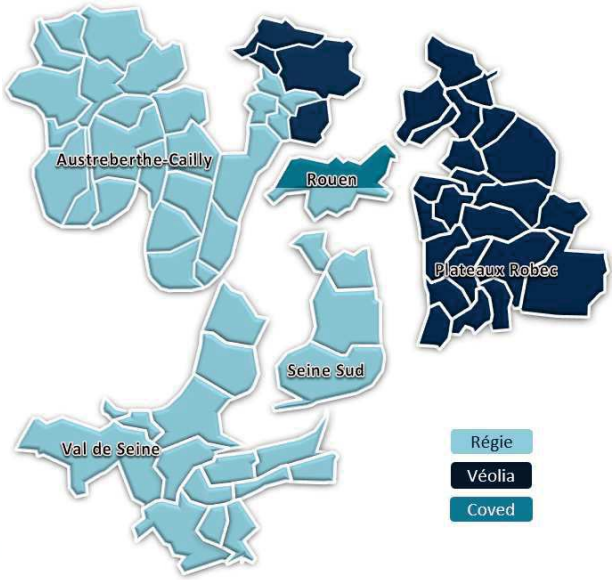

La production de Déchets Ménagers Recyclables est en légère progression avec **44,09 kg/hab** soit un tonnage de 22 233 tonnes collectées en 2024 (0,9 % par rapport à 2023).

La performance de tri* reste donc stable avec **14,7 %** en 2024 pour **14,4 %** en 2023.

$$* \left(\frac{t\ DMR}{t\ OMR + t\ DMR + t\ refus}\right)$$

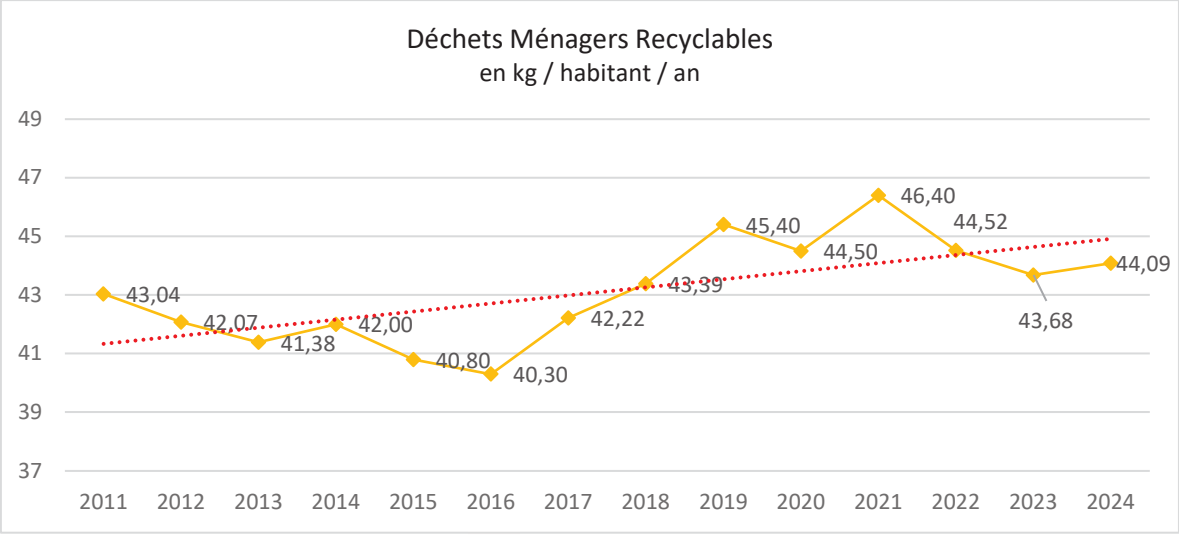

Courbe de tendance

Evolution des consignes de tri

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Le Verre

L'ensemble du territoire est collecté en apport volontaire, la collecte est assurée par la régie et par un prestataire (Coved).

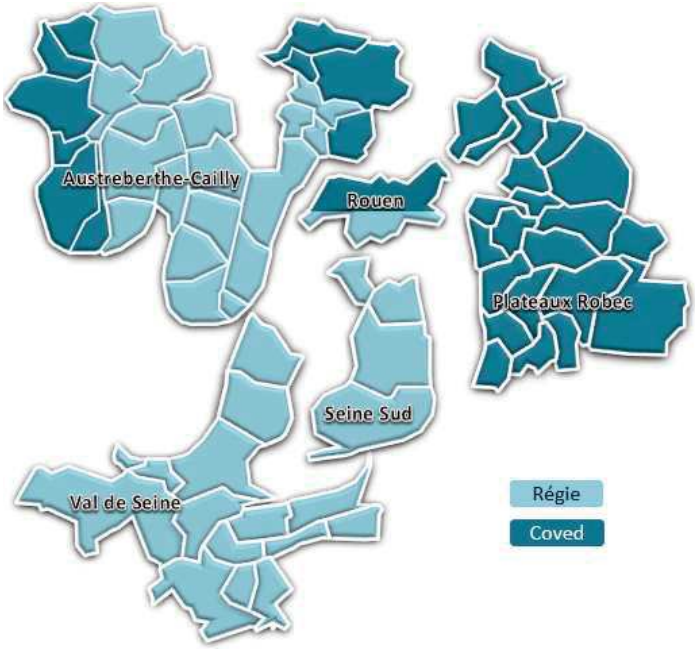

La collecte des emballages en verre reste constante en 2024 avec une performance de collecte de **21,81 kg/habitant**, soit **10 996** tonnes collectées sur l'année.

Les programmes de densification des points d'apport volontaire pour les emballages en verre ont permis une progression des quantités collectées (projets de 2016, 2021 et 2024).

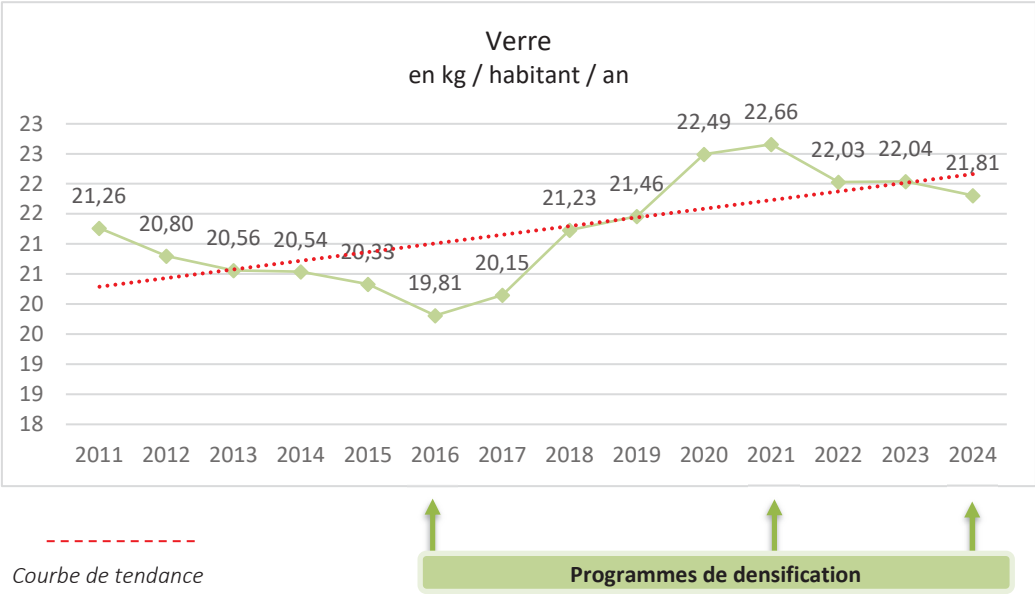

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Les Biodéchets | déchets alimentaires

Depuis le 1er janvier 2024, le tri des déchets alimentaires doit se faire à la source pour les particuliers et professionnels, conformément à la loi anti gaspillage de 2020.

La Métropole de Rouen a lancé son expérimentation de collecte séparée à destination des particuliers sur la commune de Sotteville-lès-Rouen en janvier 2024, et a poursuivi son déploiement en fin d'année.

Des points d'apport volontaire ont été déployés sur les zones de la ville en habitats collectifs. La population a été sensibilisée au tri des déchets alimentaires, et un bioseau a été remis à chaque foyer des zones concernées par cette nouvelle collecte, afin d'impulser ce nouveau geste de tri.

Pour l'habitat pavillonnaire, la Métropole Rouen Normandie accompagne l'achat d'un composteur pour la valorisation des déchets alimentaires chez les particuliers.

Par ailleurs, les professionnels implantés au sein de la MRN assujettis à la redevance spéciale incitative, peuvent bénéficier d'une collecte séparée de leurs biodéchets.

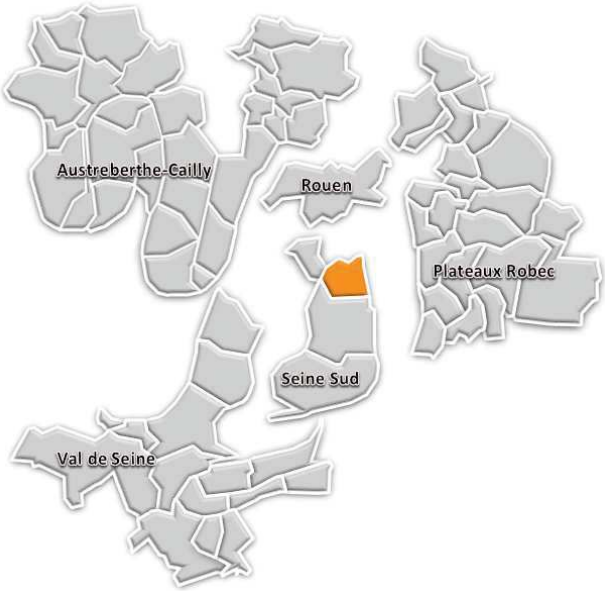

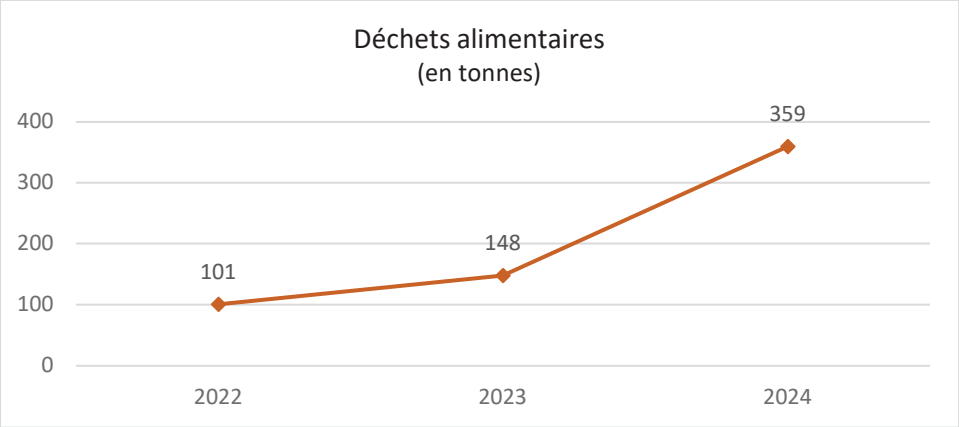

Les tonnages collectés correspondent aux professionnels volontaires assujettis à la redevance spéciale (depuis 2022) et à l'expérimentation de collecte séparée en apport volontaire pour les particuliers sur la commune de Sotteville-lès-Rouen (depuis janvier 2024).

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Les Encombrants et Dépôts Sauvages

La collecte des Encombrants est généralisée à l'ensemble du territoire de la Métropole. Elle est planifiée mensuellement pour l'habitat collectif et effectuée à la suite d'une prise de rendez-vous téléphonique par le biais de Ma Métropole ou via le site de la Métropole pour les particuliers.

La collecte des encombrants est assurée par des prestataires privés.

La collecte des dépôts sauvages est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires privés.

La quantité d'encombrants et de dépôts sauvages collectée est de 4 940 tonnes, soit une diminution de 6,62 % par rapport à l'année 2023.

La quantité produite par habitant passe ainsi de 10,47 kg/hab en 2023 à **9,80 kg/hab** en 2024.

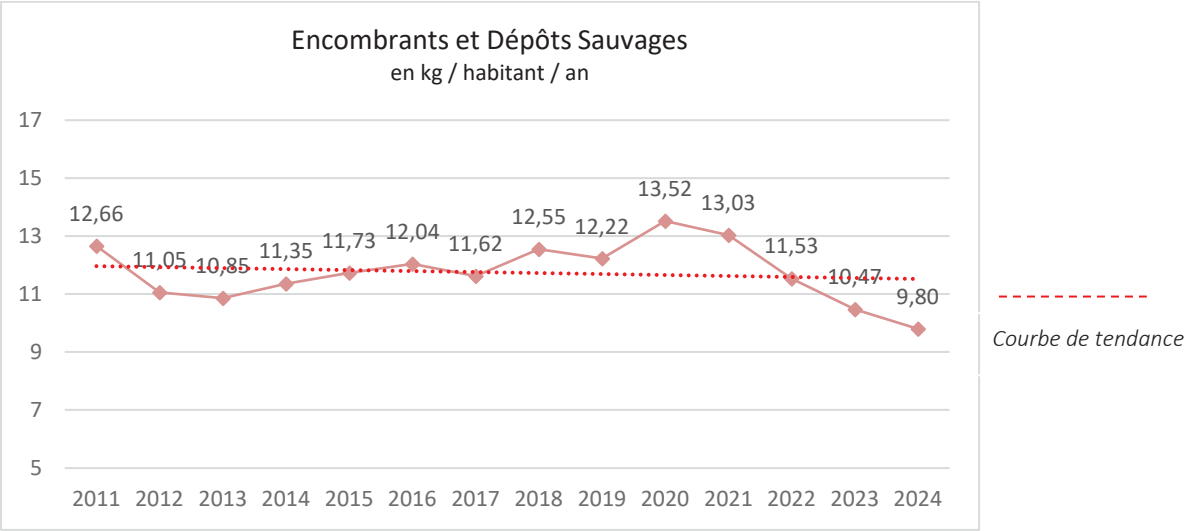

Dissociation des encombrants et des dépôts sauvages

Depuis janvier 2021, les dépôts sauvages sont dissociés des encombrants au regard des moyens spécifiques de collecte qui leur sont dédiés. Pour l'année 2024, les 2 flux collectés sont en baisse ; diminution de 4,10 % pour les encombrants, ainsi qu'une baisse de 32,99 % pour les dépots sauvages. Ce recul s'inscrit dans la tendance constatée depuis 2020, liée aux actions de sensibilsation sur le sujet et à la verbalisation des contrevenants.

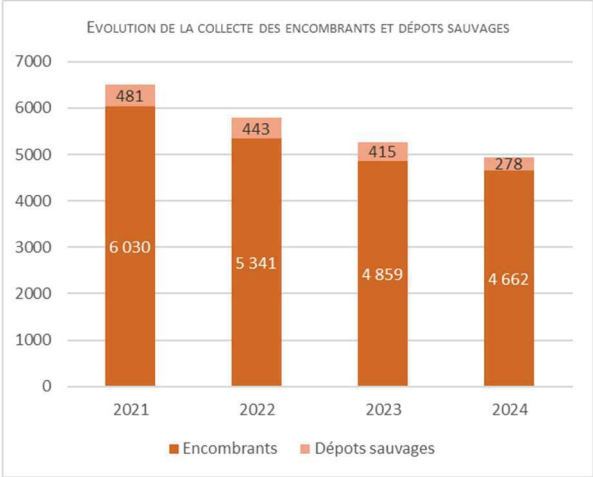

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Les Déchets Ménagers Végétaux (DMV)

La collecte des Déchets Ménagers Végétaux, est effectuée en porte à porte sur 49 communes. Les autres communes sont collectées en apport volontaire via le réseau de déchetteries. La collecte est, selon les zones, assurée par les prestataires (Véolia, Coved).

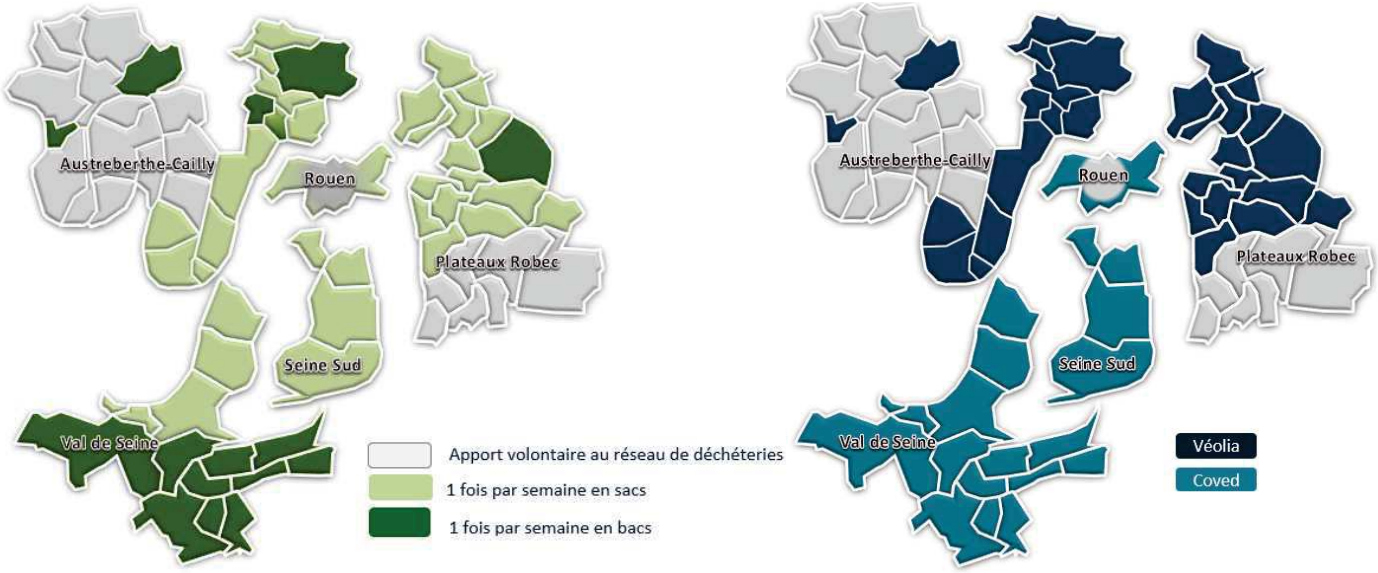

En 2024, la collecte des déchets végétaux est en baisse par rapport à 2023, avec une diminution de 15,34 % de déchets collectés.

Les quantités collectées, connaissent une forte variabilité étant donné la nature du flux, fortement lié aux conditions climatiques ; cependant, la tendance pluriannuelle est baissière, en lien avec l'évolution des pratiques de gestion du jardin et avec les aménagements du service de collecte en porte à porte.

En 2024, la quantité produite par habitant est de **42,02 kg/hab**. Rapportée à la population bénéficiant du service (221 139 usagers) cela représente **94,91 kg/hab/an**, soit **21 192** tonnes.

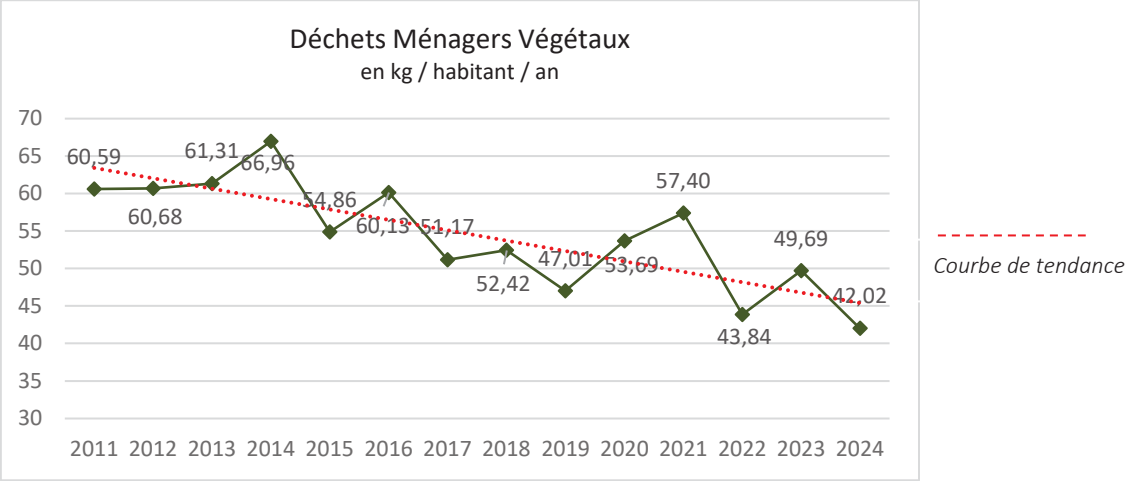

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

L'Amiante

La collecte des déchets amiantés s'effectue le samedi matin sur rendez-vous sur un site spécifique adapté.

Une rencontre préalable au domicile de l'usager est assurée par les agents métropolitains. Ces derniers sensibilisent les riverains au danger de l'amiante et leur expliquent la procédure de collecte et d'emballage de leurs déchets.

A ce titre, la Métropole distribue aux usagers des sacs adaptés à leurs quantités de déchets amiantés. En 2024, 5 905 sacs ont été distribués (contre 6 309 en 2023), et **233 tonnes** ont été collectées lors de ces rendez-vous mais également à la suite de dépôts sauvages.

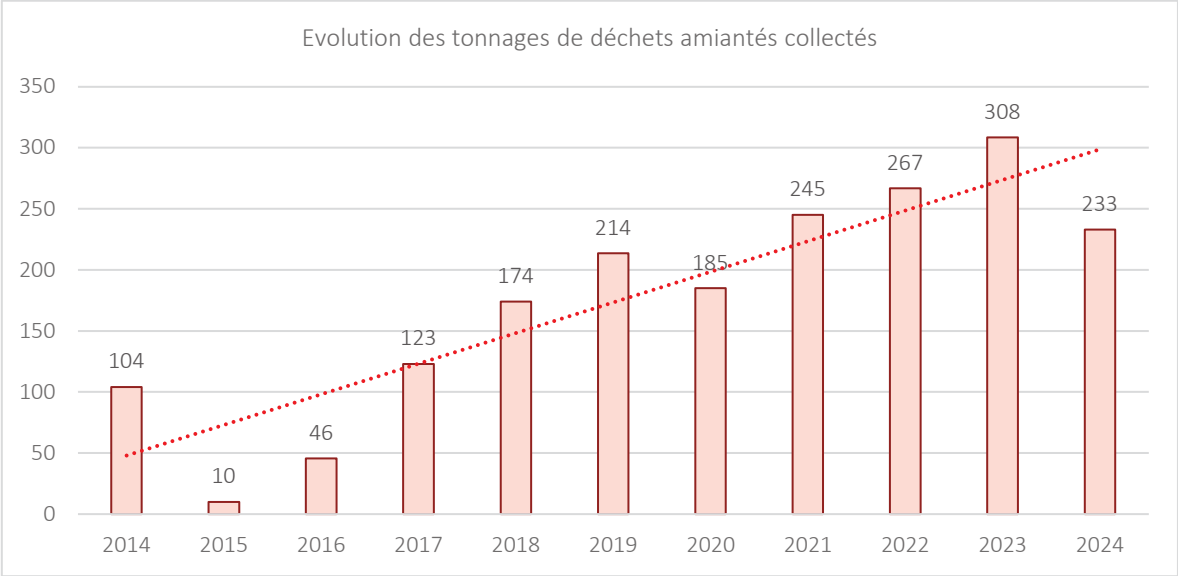

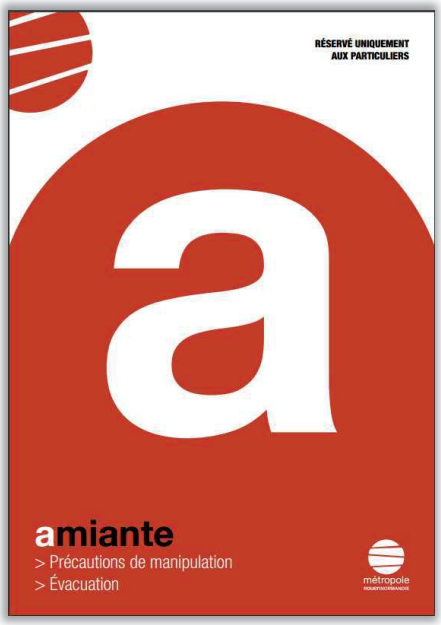

Retrouvez toutes les informations pour évacuer votre amiante en toute légalité sur le site http://www.metropole-rouen-normandie.fr

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Le réseau de déchetteries

Le réseau de déchetteries de la Métropole permet aux usagers de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte à porte en raison de leur nature ou de leur volume. 15 déchetteries sont à la disposition des usagers sur le territoire Métropolitain.

Anneville-Ambourville - 2701 route de Bourg Achard
Bois-Guillaume - 2001 rue Herbeuse
Boos - Rue des Canadiens
Caudebec-lès-Elbeuf - Zone d'activité du Clos Allard
Cléon - Rue Marie-Louise et Raymond Boucher
Darnétal - Sente de la Ravine
Déville-lès-Rouen - Impasse Barbet
Duclair - Hameau les Monts
Grand-Couronne - Allée Côte Mutel
Maromme-St Jean du Cardonnay - Côte de la Valette
Le Petit-Quevilly - Chemin du Gord
Rouen - Quai du Pré aux Loups
Saint-Étienne-du-Rouvray - Rue Désiré Granet
Saint-Martin-de-Boscherville - Chaussée Saint-Georges
Le Trait - Boulevard Industrie

Fréquentation du réseau des déchetteries

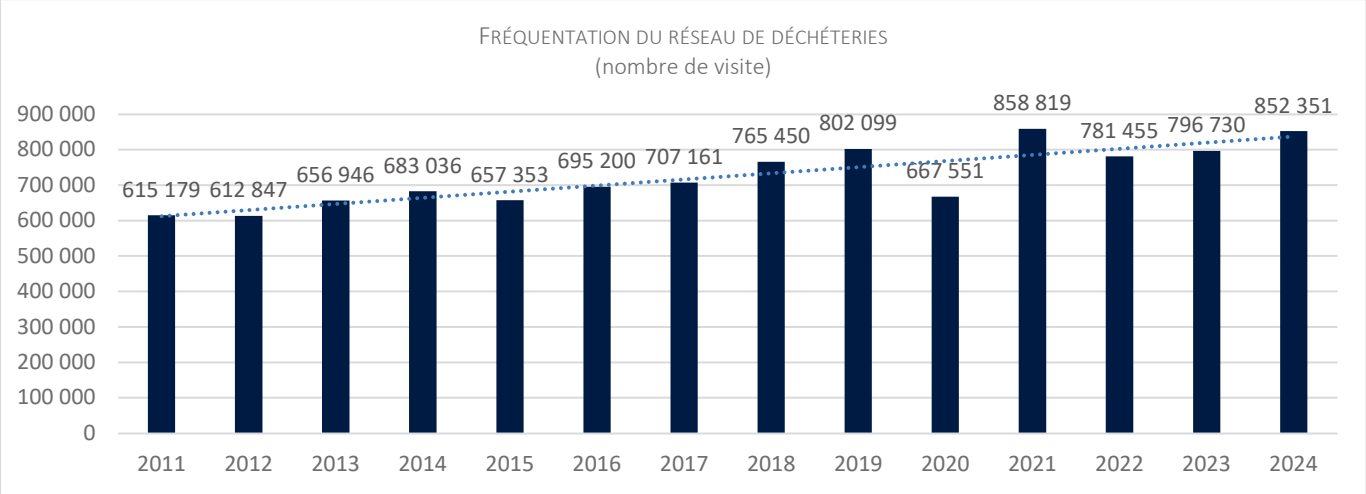

En 2024, les 15 déchetteries du réseau de la Métropole ont accueilli **852 351 visiteurs**, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2023.

Les artisans et commerçants du territoire peuvent bénéficier d'un accès payant à la déchetterie de Rouen. Les déchets acceptés, volumes et tarifs sont fixés par le règlement intérieur du réseau de déchetteries. En 2024, ce service a généré **137 485,62 €** de recettes contre 156 347,7 € en 2023, soit une diminution de **12,1 %.**

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Les apports en déchetteries des services techniques municipaux (DSTM) ont quant à eux généré 29,42 € de recettes en 2024 contre 185 € en 2023.

Evolution des tonnages en déchetteries

Evolution des tonnages collectés en déchetterie	2022	2023	2024	Evolution 2022/2023		Evolution 2023/2024	
				(t)	(%)	(t)	(%)
TVI (*Tout Venant Incinérable*)	17 404	17 546	**18 765**	143	0,8%	1 218	6,9%
TVNI (*Tout Venant Non Incinérable*)	20 004	18 661	**19 512**	-1 343	-6,7%	851	4,6%
Gravats	19 716	11 594	**15 046**	-8 122	-41,2%	3 451	29,8%
Déchets Végétaux	16 531	18 867	**21 190**	2 336	14,1%	2 323	12,3%
Ferraille	3 093	2 957	**3 205**	-136	-4,4%	248	8,4%
Carton	614	583	**613**	-32	-5,2%	30	5,2%
Amiante	267	308	**233**	42	15,7%	-75	-24,5%
Platre			**120**				
Batteries	24	24	**22**	0	1,5%	-2	-7,8%
Huiles Minérales	132	121	**147**	-11	-8,4%	25	21,0%
DDM (Déchets dangereux des ménages)	222	223	**260**	1	0,7%	37	16,6%
D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	2 337	2 411	**2 462**	74	3,2%	51	2,1%
ECO DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	335	327	**349**	-8	-2,3%	22	6,7%
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	4 343	4 541	**4 749**	198	4,6%	208	4,6%
TLC (Textiles, Linges et Chaussures)	1 216	1 190	**1 145**	-25	-2,1%	-45	-3,8%
Pneus	152	177	**173**	25	16,1%	-4	-2,0%
Bouteilles de Gaz	6	7	**8**	1	21,9%	1	7,0%
Piles et Néons	20	28	**30**	8	38,8%	2	6,1%
Protoxyde d'azote		3	**16**			14	472,0%
Cumul	86 416	**79 570**	**88 046**	**-6 846**	**-7,9%**	**8 475**	**10,7%**

Les différents flux de déchets listés ci-dessus sont acceptés sur l'ensemble du réseau à l'exception des déchets suivants :

- *L'amiante : collectée sur rendez-vous sur le site de Petit Quevilly*
- *Les pneus de véhicules légers : uniquement à Anneville-Ambourville, Bois-Guillaume, Boos, Cléon, Déville-lès-Rouen, Duclair, Saint-Etienne-du-Rouvray et Le Trait et Saint-Martin-de-Boscherville*

NB : protoxyde d'azote. La méthode de calcul du tonnage de protoxyde d'azote a été modifiée entre 2023 et 2024. En prenant la même méthode de calcul sur les 2 années, l'évolution des tonnages collectés est de 55 %.

Les tonnages collectés par le biais du réseau de déchetteries ont augmenté de 10,7 % par rapport à l'année 2023. Pour rappel, cette baisse constatée en 2023 est liée à l'arrêt temporaire de la prise en charge des gravats au sein du réseau causée par la présence d'amiante dans les apports.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

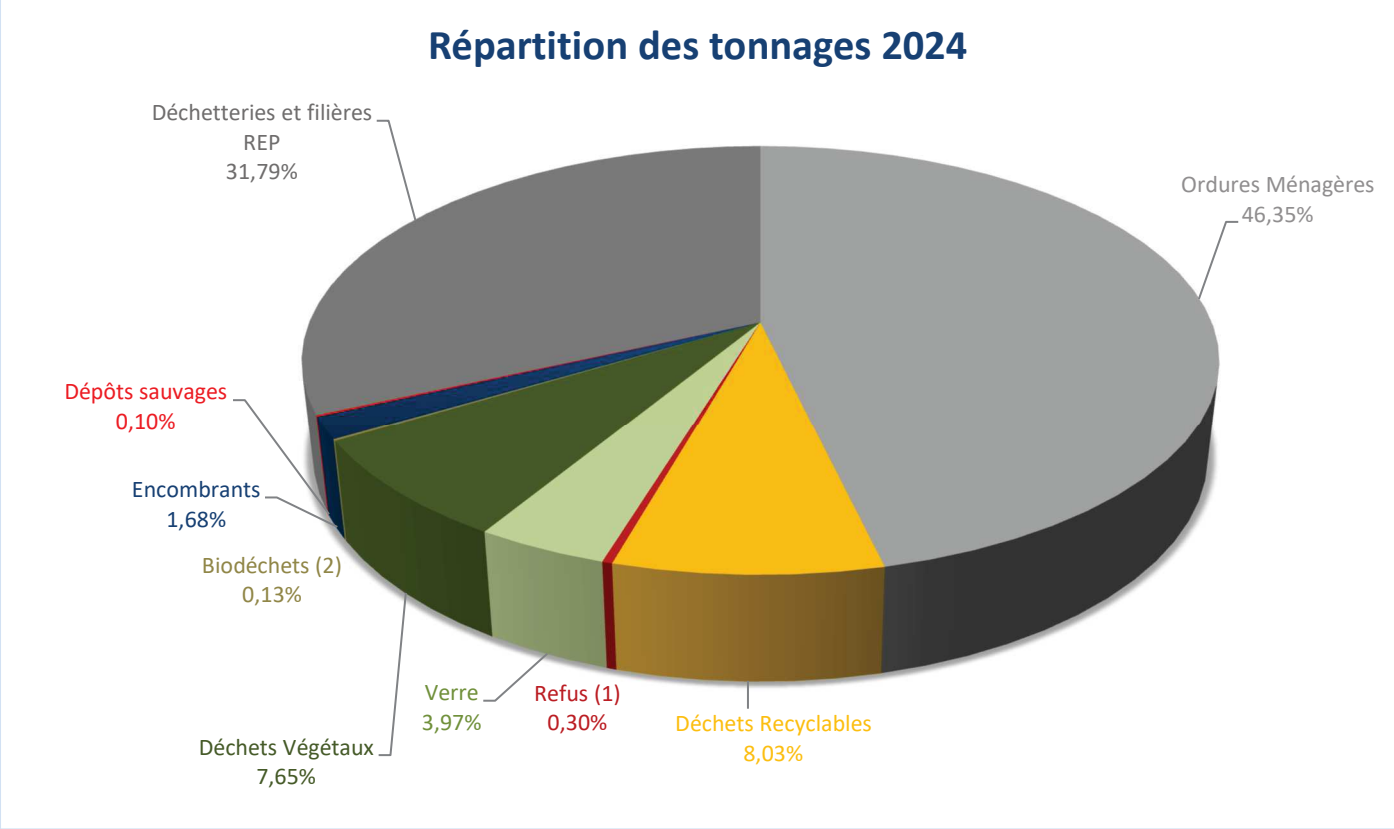

	Tonnages			Evolution 2022/2023		Evolution 2022/2023	
	2022	2023	2024	Valeur	%	Valeur	%
Ordures Ménagères	133 535	129 660	**128 385**	-3 875	-2,90%	-1 275	**-0,98%**
Déchets Recyclables	22 324	22 006	**22 233**	-319	-1,43%	227	**1,03%**
Refus [1]	689	835	**824**	146	21,25%	-11	**-1,36%**
Verre	11 045	11 103	**10 996**	58	0,52%	-107	**-0,96%**
Déchets Végétaux	21 983	25 032	**21 192**	3 050	13,87%	-3 840	**-15,34%**
Biodéchets [2]	101	148	**359**	47	46,86%	212	**143,22%**
Encombrants	5 341	4 859	**4 662**	-482	-9,03%	-197	**-4,05%**
Dépôts sauvages	443	415	**278**	-28	-6,36%	-137	**-32,99%**
Déchetteries et filières REP	86 416	79 570	**88 046**	-6 846	-7,92%	8 475	**10,65%**
Total	281 876	273 628	**276 974**	-8 249	-2,93%	3 347	**1,22%**

(1) Sont identifiés comme refus, les déchets recyclables réorientés vers l'incinération lors du vidage au centre de tri (présence d'ordures ménagères, déchets souillés…).

(2) Biodéchets : collecte des professionnels volontaires en redevance spéciale incitative et expérimentation à Sotteville-lès-Rouen

Les tonnages collectés 2024 sont en légère hausse par rapport à 2023 (1,22 %), Cette hausse provient des apports en déchetterie qui, après une année 2023 marquée par l'arrêt temporaire de la prise en charge des gravats, reviennent à un niveau comparable à celui de 2022.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Pour le traitement, la Métropole Rouen Normandie a transféré sa compétence au Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR). Créé en 1999, ce Syndicat regroupe à ce jour 5 intercommunalités dont la Métropole, soit 614 317 habitants (population principale en vigueur au 1er janvier 2023) dont environ 80 % résident sur le territoire de la Métropole. Le SMEDAR a pour objet de coordonner le traitement et la valorisation des déchets ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

Les équipements du SMEDAR

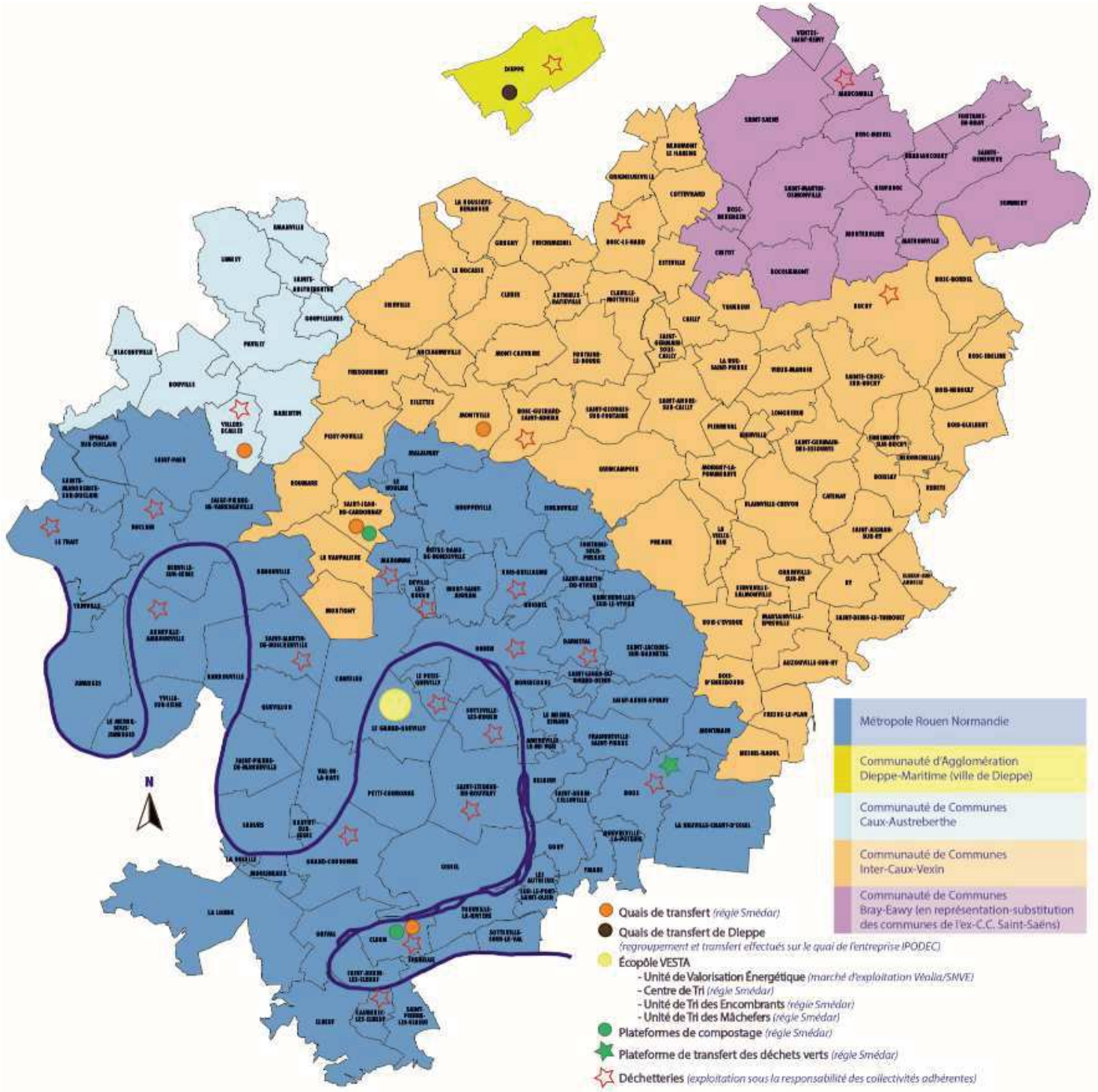

Source : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS SMEDAR 2020

L'ensemble des déchets collectés par les services métropolitains, ainsi que les déchets déposés dans les déchetteries du territoire, sont pris en charge par les sites du SMEDAR pour leur traitement ou leur transport vers les filières adaptées, à l'exception des textiles, Huiles usagées et D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Le SMEDAR a pour mission d'assurer les opérations de traitement et de valorisation des déchets, ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Le SMEDAR a ainsi opté pour un schéma multi-filières de valorisation des déchets : valorisations matière, organique et énergétique. Il dispose d'une Unité de Valorisation Energétique (UVE), d'un centre de tri, d'une Unité de Traitement des Encombrants (UTE), situés au 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly, ainsi que de 2 centres de compostage situés à Saint-Jean-du-Cardonnay, et à Cléon.

Le traitement des déchets des différents adhérents du SMEDAR étant mutualisé, il n'est pas possible de fournir des données spécifiques à la Métropole en dehors des tonnages entrants détaillés ci-dessous. Les quantités valorisées ainsi que les taux de valorisation présentés le sont à l'échelle de l'ensemble de ses adhérents.

Les filières de traitement des déchets Métropolitains

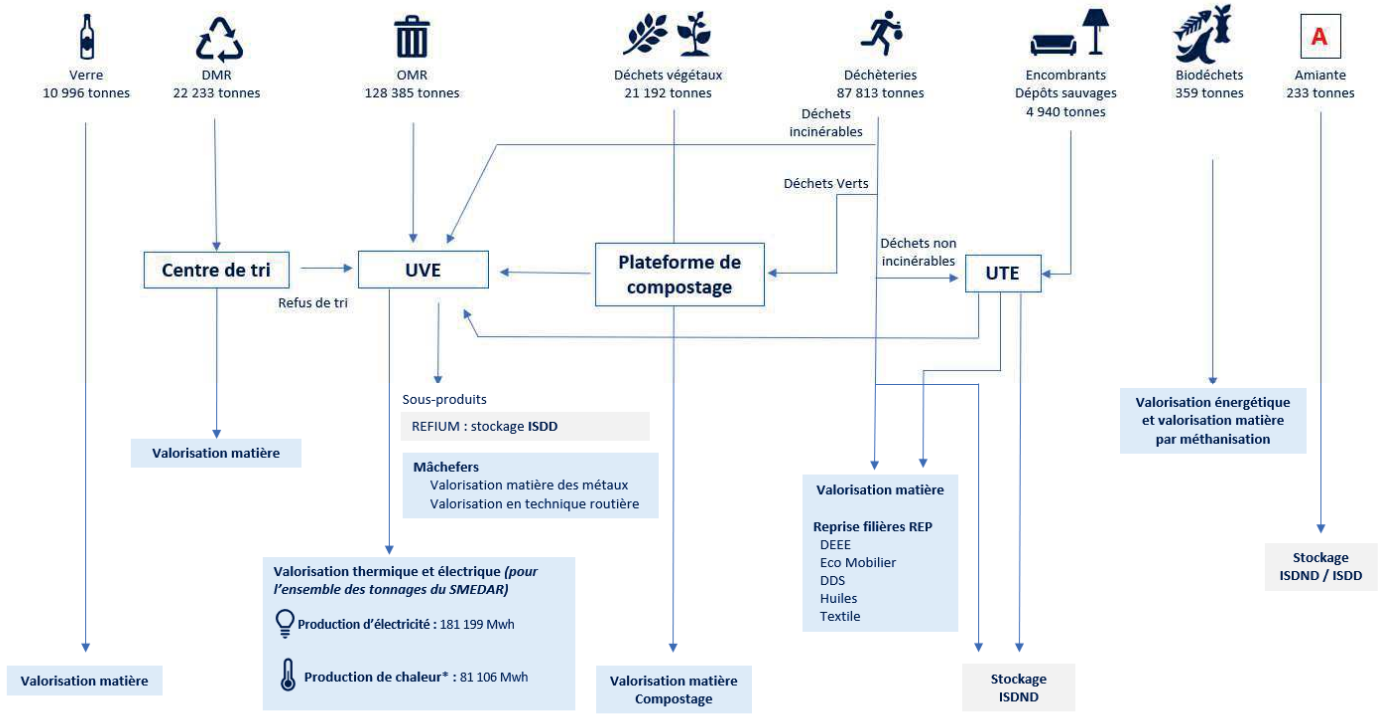

** Ce réseau de chaleur permet d'alimenter 10 000 logements et plusieurs bâtiments publics des communes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly, ainsi que le siège du SMEDAR*

Taux global de valorisation des déchets accueillis sur le site du SMEDAR

A l'échelle du SMEDAR, 462 982 tonnes ont été traités et ont intégré les différentes filières.

Sur ce total :

- 52 974 tonnes de déchets ont été triées et envoyées en recyclage matière (11,44 %)
- 66 920 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation agronomique (14,45 %)
- 323 831 tonnes ont été traitées par valorisation énergétique (69,94 %)

Ainsi, **95,84 %** des déchets traités par le SMEDAR ont pu être valorisés en 2024.

Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage

Le SMEDAR affiche un indice de réduction des déchets non dangereux (DND) envoyés en installation de stockage (ISDND), de -80,12 % entre 2010 et 2024.

Performance énergétique de l'installation

La performance énergétique du SMEDAR est de 99,5 % pour l'année 2024.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

MESURES PRISES DANS L'ANNEE POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIABLES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS

En 2024, de nouveaux aménagements ont été réalisés au centre de tri, pour améliorer les conditions d'intervention et la sécurité des équipes de maintenance. Cela a consisté à installer 3 passerelles supplémentaires, auprès des convoyeurs, pour en faciliter l'accès.

Une interconnexion électrique a été mise en place entre l'UVE. et le centre de tri. Celle-ci a nécessité plusieurs phases de chantiers. Un nouveau poste transformateur a été créé à cette fin. Cette interconnexion est en service depuis le 15 janvier 2025. Elle permet de sécuriser les besoins en énergie du centre de tri et l'utilisation d'une électricité verte. Un dispositif de secours permet néanmoins de basculer sur le réseau électrique extérieur, en cas de nécessité.

En ce qui concerne le risque incendie, une citerne souple, d'une capacité de 1 600 m^3, a été installée en août dernier, à l'emplacement de l'ancienne UTE. En cas d'incendie sur le centre de tri, les eaux d'extinction sont acheminées par les réseaux et un poste de refoulement vers un bassin prévu à cet effet. Cette citerne va permettre d'accroître la capacité globale de stockage, au cas où celui-ci se trouverait à saturation.

Des mises en situation sur feux réels ont également été réalisées pour les agents du service risques incendies, en février, août et octobre. Ces exercices sont destinés à vérifier les procédures existantes, et à les adapter le cas échéant, pour protéger les installations, les agents et l'environnement.

Une visite de nos installations pour la Direction du SDIS 76 a été organisée en décembre. Elle a permis d'échanger sur les bonnes pratiques et vérifier la qualité des moyens engagés par le SMEDAR.

Un exercice de confinement des agents de l'écopôle (*l'écopôle Vesta regroupe autour de l'UVE : unité de traitement des mâchefers, aménagement paysager des berges de la Seine, centre de tri des déchets recyclables, unité de traitement des encombrants, unité logistique-maintenance et transport*) a aussi été réalisé, le 15 octobre, dans le cadre de la journée nationale « tous résilients face au risque » et de l'exercice organisé par la Préfecture de Seine-Maritime sur la zone industrielle ce même jour.

Durant cette année, le poste d'accueil de l'écopôle a fait l'objet d'une rénovation complète. Celle-ci apporte plus de confort et améliore les conditions de travail des personnels. Une centralisation de la vidéosurveillance a également été déployée, pour permettre plus aisément de vérifier que l'ensemble du site est bien sécurisé.

Le service Hygiène-Sécurité-Environnement a proposé 2 journées de sensibilisation à l'ensemble des agents des services de la maintenance sur les règles de stockage des déchets fluides. Comprendre les enjeux environnementaux et réglementaires, maîtriser les bonnes pratiques et prévenir les accidents et pollutions, tels ont été les objectifs de cette formation.

Une expérimentation de tonte différenciée a été mise en place par le service Patrimoine du SMEDAR pour préserver et améliorer la biodiversité sur le site de l'écopôle. Concluante, cette nouvelle approche sera généralisée à l'ensemble du site durant la saison 2025.

Toujours dans l'optique de favoriser la biodiversité, un nichoir a été installé pour permettre à des faucons pèlerins de s'installer s'ils le souhaitent. En effet, la présence de cette espèce a été confirmée sur le site. Et, de la même façon que cela a été fait pour les cygnes présents, qui se reproduisent depuis de nombreuses années sur l'écopôle, le SMEDAR a fait le choix d'offrir à ces oiseaux la possibilité de s'installer sur le long terme.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

En outre, le SMEDAR a mis en œuvre une démarche de réduction de son impact environnemental. Celle-ci s'est poursuivie en 2024, dans la suite de l'audit environnemental des activités réalisé en 2023, par la création d'un plan d'actions, dont la mise en œuvre, qui sera progressive, a démarré fin 2024.

A l'initiative de l'association UPSIDE Boucles de Rouen, un programme régional mutualisé pour mesurer l'impact d'un éventuel incident sur la qualité de l'air, dénommé « CASPAIR », a été lancé. Le SMEDAR en est signataire et y participe, avec Total Energies Lubrifiants et Atmo Normandie.

Concernant l'UVE., cette année a été marquée par un arrêt général (arrêt décennal), qui a permis de vérifier l'ensemble de l'installation et d'effectuer les opérations de maintenance nécessaires. La turbine du groupe turbo-alternateur a notamment fait l'objet d'une opération de maintenance pour en garantir le bon fonctionnement. Des travaux de réparation de la canalisation de pompage d'eau en Seine, destinée au refroidissement de la vapeur, ont également été menés, suite à la découverte d'une fuite, avec mise en place d'un nouveau compensateur.

Dans le cadre du projet « design », d'importants travaux ont été réalisés sur le quai de transfert de Cléon. Ils ont consisté en premier lieu à démolir un ancien bâtiment et en créer un nouveau à la place pour améliorer l'accueil et la vérification de la qualité des apports de déchets recyclables, avant leur transport vers le centre de tri. Les travaux ont également porté sur le réaménagement de la zone de réception des déchets incinérables (réaménagement de la cabine pontier, modifications pour améliorer les opérations de maintenance, en matière de sécurité et d'accès au grappin). Démarrés en 2023, ces travaux se sont terminés dans le courant du premier semestre 2024.

Depuis janvier 2024, de nouveaux matériels de bureau (bureaux, sièges…) sont déployés pour tous les agents du SMEDAR par le pôle risques professionnels. L'objectif est une uniformisation des matériels mais surtout d'améliorer l'ergonomie, les conditions et la qualité de vie au travail sur les postes bureautiques, le confort, pour limiter les risques liés aux troubles musculosquelettiques. Ce déploiement va se poursuivre en 2025.

Le projet d'aménagement de l'appontement situé face au siège, visant l'utilisation du fleuve pour les transports et réduire leur impact carbone, est entré dans une phase concrète, avec la réalisation d'un diagnostic technique de l'état structurel de l'ouvrage. Cette étape avait été précédée par une étude faune/flore.

Enfin, en matière de cybersécurité, une politique de sécurisation des systèmes d'information et des sites et équipements a été engagée en 2023 et s'est poursuivie en 2024, avec l'élaboration et la présentation du document traduisant la stratégie de la direction générale sur ce plan. Cela s'est également traduit cette année par une série de réunions de sensibilisation sur ces problématiques en direction de l'ensemble des agents, durant le « cybermoi/s » (c'est-à-dire en octobre), ainsi qu'une nouvelle campagne de sensibilisation sous forme de vidéo à destination de tous les agents.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

L'UVE

L'UVE (Unité de Valorisation Energétique) se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly.
L'UVE a une capacité annuelle de 325 000 tonnes d'incinérables.

Provenances des incinérables	Tonnages 2024
Collecte des OMR	323 831*
Refus de tri – Centre de Tri	
Incinérables - UTE	
Incinérables - déchetteries	
Résidus DV – Plateforme de compostage	

**données à l'échelle du SMEDAR*

LE CENTRE DE TRI

Le Centre de Tri se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly.
Le centre de tri dispose d'une capacité annuelle de 35 000 tonnes*
Tonnages triés en 2024 : 29 710 tonnes*
Tonnage verre en transit sur le centre de tri en 2024 : 15 158 tonnes*
**Données à l'échelle de l'ensemble des adhérents du SMEDAR*

Flux de déchets	Filières de traitement
Acier	EPR (93)
Aluminium	Acteco Recycling (44)
Briques alimentaires	REVIPAC – Hondouville (27)
Carton	EPR (93)
Plastiques	VALORPLAST – Puteaux (92)
Verre	SIBELCO – Saint-Vigor-d'Ymonville (76) O-I France – Reims (51)
Papier	NORSK-SKOG – Golbey (88) GDE Normandie – Grand-Quevilly (76)
Gros de magasin	Ecophyse – Neuvy (37) GDE Normandie – Grand-Quevilly (76)

L'UTE

L'UTE (Unité de Traitement des Encombrants) se situe sur le site de VESTA (Valorisation Energétique et Site de Tri de l'Arrondissement), 40 Boulevard Stalingrad, 76120 Le Grand-Quevilly. L'UTE a pour but de trier les déchets en provenance de la collecte des encombrants, des dépôts sauvages, ou des déchetteries, et destinés à partir en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).
Cette unité de tri, permet de récupérer la part valorisable de ces déchets, et de limiter les quantités à destination des ISDND.

Tonnages entrant en 2024 : 32 585 tonnes à l'échelle du SMEDAR.

PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Les plateformes de traitement pour produire du compost se situent à Saint-Jean-du-Cardonnay Saint-Jean-du-Cardonnay et Cléon.

La capacité annuelle totale de traitement est de 51 000 tonnes, répartie sur les sites de Saint-Jean-du-Cardonnay (40 000 tonnes) et de Cléon (11 000 tonnes).

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Tonnages traités en 2024 : 65 926 tonnes à l'échelle du SMEDAR.

METHANISATION

L'installation de méthanisation se situe à Fresnoy-Folny (76).

Tonnages traités en 2024 pour la Métropole de Rouen : 359 tonnes.

DECHETS ISSUS DES DECHETTERIES

Les déchets des déchetteries sont triés par les usagers et envoyés vers les filières de traitement. Cependant, les déchets non incinérables issus des déchetteries transitent vers l'Unité de Tri des Encombrants (UTE) du SMEDAR, afin d'en extraire la partie valorisable.

Flux de déchets	Filières de traitement
Déchets incinérables	SMEDAR UVE – Grand Quevilly (76)
Déchets non incinérables	SMEDAR UTE – Grand Quevilly (76)
Déchets végétaux	Plateforme de compostage – Saint-Jean-du-Cardonnay (76) et Cléon (76)
DEEE	Véolia – Contrat Eco-Système
DEA	Véolia – Contrat Eco-mobilier
Gravats	SERAF – Tourville-la-Riviere (76) Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) CBN – Tourville-la-Riviere (76) ISDI
Métaux ferreux et non-ferreux	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT -Grand-Quevilly (76) GARDET & DE BEZENAC - Yvetot (76) DERICHEBOURG - Grand-Quevilly (76) REVIVAL (Grand-Quevilly – 76) D'HONT (Beaussault – 76).
DDS	Plateformes de regroupement et de traitement TRIADIS (Rouen-76)
Amiante lié	SUEZ – Urville (14) - ISDND

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

La réduction de l'impact environnemental de la gestion des déchets constitue un enjeu majeur, qui est intégré dans le programme de modernisation de la collecte. Les performances de tri, ainsi que le développement de collectes séparées telles que les filières REP, permettent de réduire la part de déchets résiduels (62,34 % en 2024).

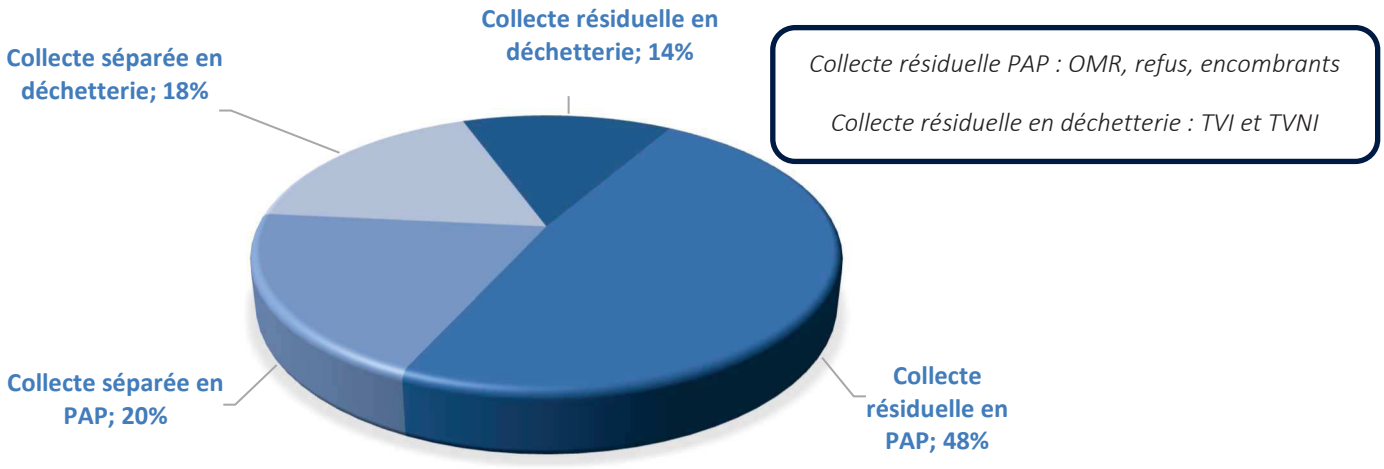

Article R. 541-49-1 du Code de l'environnement : la collecte séparée désigne « une collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique. »

Les filières à Responsabilité Elargie du Producteur

Les filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur) permettent notamment de développer la collecte sélective et le recyclage de certains déchets. C'est dans ce cadre que la Métropole, en partenariat avec des éco-organismes agréés, travaille à la promotion et au développement de filières spécifiques. L'ensemble de ces collectes est réalisé au sein du réseau de déchetteries, à l'exception de la collecte des TLC, qui s'effectue au moyen de bornes implantées sur la voie publique.

Cette action de séparation des flux valorisables produit des recettes et réduit les tonnages, qui sinon, seraient orientés dans des centres d'élimination à des coûts élevés.

- La collecte des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) représente **1 145** tonnes en 2024, et reste en diminution avec une baisse de **3,8 %** par rapport à 2023.

- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) représentent **2 462** tonnes en 2024 et sont en augmentation de **2,1 %** par rapport à 2023.

- La collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) est en place sur 11 déchetteries. Cela a permis de détourner **4 749 tonnes,** soit une hausse de **4,6 %** par rapport à 2023.

- Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) font également l'objet d'une filière REP. **349** tonnes ont été collectées par ce biais cette année, soit une baisse de **6,7 %** par rapport à 2023.

- La collecte des pneus mise en place sur 9 déchetteries, qui représente **173** tonnes, soit une baisse de **2 %** par rapport à l'année 2023.

Au total, **8 878 tonnes** de déchets ont été détournées des centres d'élimination par le biais des filières REP sur l'année 2024 soit une augmentation de **2,7 %** par rapport à 2023.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Evolution des distances parcourues par les véhicules de collecte

Des évolutions telles que la transition de la collecte du verre vers l'apport volontaire ou la réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères conduisent à réduire le nombre de kilomètres parcourus. L'optimisation régulière des circuits de collecte poursuit également cet objectif.

En 2024, le nombre de kilomètres parcourus par l'ensemble des véhicules de collecte a diminué de 4 % par rapport à 2023, en lien avec la baisse des tonnages collectés en porte à porte en 2024 ainsi que les aménagements de collecte des déchets verts en porte à porte.

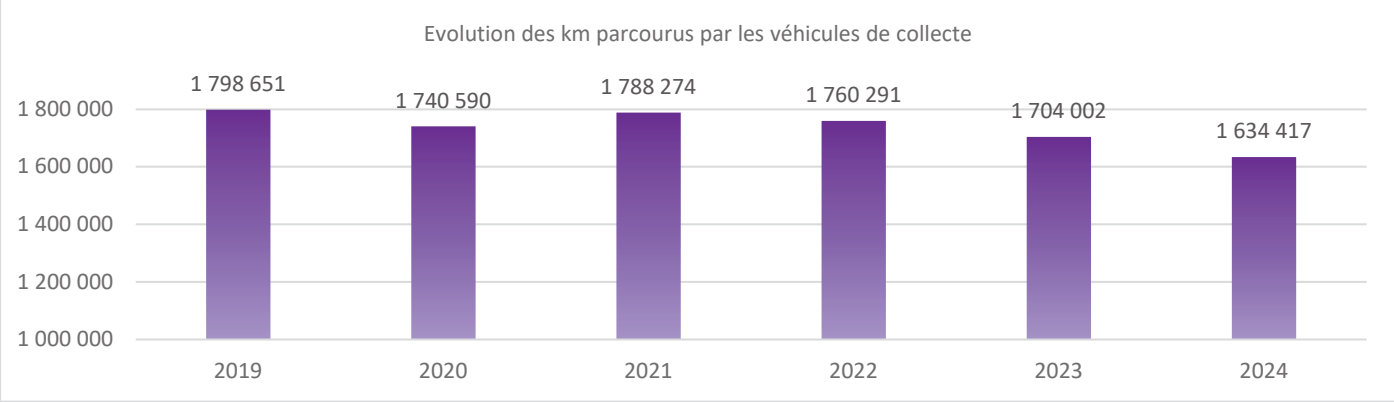

Les démarches sur la carburation des bennes à ordures ménagères se sont poursuivies avec l'investissement de bennes électriques en 2022, mises en circulation en début d'année 2024. Fin 2024, 5 véhicules de collecte électriques sont en service.

La Métropole a poursuivi l'investissement dans le cadre du renouvellement de son parc : 6 véhicules de collecte électriques supplémentaires ont été commandés. Leur livraison est prévue en cours d'année 2025.

Production de chaleur

L'usine d'incinération VESTA du SMEDAR alimente en chaleur le réseau VESUVE, exploité par la Métropole depuis le 1er juillet 2018. Ce réseau permet de distribuer l'énergie vers les villes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly. En 2024, 81 106 MWh ont été délivrés par le SMEDAR au réseau VESUVE. Le reste de la vapeur produite par les chaudières est transformé en énergie électrique grâce à un turboalternateur. La puissance récupérable est de 32 mégawatts.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Les moyens humains pour l'année 2024

Les effectifs dédiés à la gestion des déchets sont stables.
Les moyens humains dédiés à la collecte en régie ont pu être réduits grâce aux actions du programme de modernisation du service de collecte telles que l'évolution de la fréquence de collecte et l'optimisation des circuits.

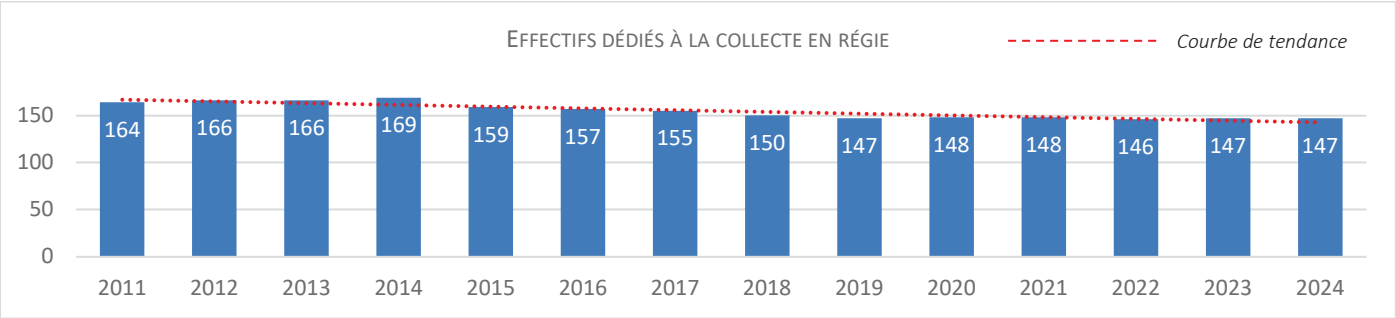

Parallèlement, les effectifs dédiés à l'exécution du marché par les prestataires de collecte représentent 152 agents pour l'année 2024.

Indicateurs liés aux accidents sur les installations

La collecte des déchets est une activité reconnue à risques professionnels importants. La Métropole Rouen Normandie a été certifiée OHSAS 18001 en 2008 sur le périmètre de la Direction de la Maîtrise des Déchets (DMD) et est en cours de mise en conformité avec la norme ISO 45001. Il s'agit de normes structurant la mise en place d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail, qui visent à mieux prévenir les risques afin d'améliorer en continu la performance de l'activité en matière de santé et sécurité. Dans ce cadre, la maîtrise des risques professionnels au sein de la DMD implique la définition d'une stratégie liée aux enjeux dans le contexte de l'organisation.

Le système de management a également pour but de favoriser la participation des travailleurs et la prise en compte des attentes des parties prenantes. Sa mise en œuvre se traduit par une déclinaison de la stratégie en actions opérationnelles, dont l'efficacité est suivie grâce à des indicateurs auxquels sont reliés des objectifs.

Pour l'année 2024, la DMD a enregistré 19 accidents avec arrêt, soit une diminution de 37 % par rapport à 2023. Ces accidents ont généré 881 jours d'arrêt (3,8 ETP), soit 1027 jours de moins qu'en 2023.

Les mesures de prévention définies et les évènements marquants font l'objet d'une communication via des quarts d'heure sécurité, et des observations sur le terrain permettent de contrôler la pertinence et l'application des consignes de sécurité. Des actions sont en cours afin de réduire les risques de glissades, ou liés à la manutention (principaux risques de l'activité).

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

INDICATEURS FINANCIERS

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

2024	Ordures Ménagères	DMR et Verre	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux	Biodéchets	Encombrants	Amiante
Fréquence	C1 à C7*	DMR : C0,5 à C1* Verre en PAV	13 déchetteries en régie et 2 en prestation	C1*	C1*	Collecte sur rendez-vous et programmée en collectifs	Collecte sur rendez vous
Collecte et mise à disposition de contenants	Régie et prestataires PAP - PAV Bacs, sacs et colonnes	Régie et prestataires PAP - PAV Bacs, sacs et colonnes		Prestataires	Régie	Régie et prestataires	Prestataire
Transport	Régie et prestataires Apports au SMEDAR + 2 quais de transferts	Régie et prestataires Apports au SMEDAR + 2 quais de transferts	Prestataires et SMEDAR	Prestataires	Régie et prestataires	Régie et prestataires	Prestataire
Traitement	Incinération gérée par le SMEDAR	Tri géré par le SMEDAR	Déchets traités par le SMEDAR Déchets particuliers (DEEE - NEON - FER - DMS) par prestataires	Traitement par le SMEDAR	Méthanisation	Traitement par le SMEDAR	Traitement par le prestataire

** C0,5 : collecte un jour toutes les deux semaines, C1 : collecte un jour par semaine, C7 : collecte tous les jours.*

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Le financement de la politique déchets menée par la Métropole Rouen Normandie est majoritairement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti qui n'est donc pas lié à l'utilisation du service ou au volume de déchets collecté.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service que sont les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers assimilés.

Dans un souci d'harmonisation, la Métropole Rouen Normandie a adopté un dispositif de convergence des taux, qui a abouti à l'instauration d'un taux unique en 2020 de 8,06 %.

En 2024, la TEOM représente 56 861 754 € de recettes.

LA REDEVANCE SPECIALE

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages .

Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est de 2 640 litres/semaine pour les producteurs non exonérés de TEOM et de 500 litres/semaine pour ceux qui en sont exonérés.

Au-delà de ces seuils, le tarif appliqué est de 3,19 €/100 litres OMR, 1,70 €/100 litres DMR et 2,88 €/100 litres pour les biodéchets.

Une recette de 3 089 628 € a été générée par cette activité en 2024.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Population desservie et quantités de déchets collectés

2024	OMR	BIO *	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants	DMR, Verre, cartons et refus
Population totale desservie	504 301	9 500	522 311	221 139	504 301	504 301
Tonnage global de la collectivité	128 385	359	72 999	21 192	4 940	34 690
Kg/hab. MRN	254,58	-	139,76	95,83	9,8	68,79
Kg/hab. données métropoles pour l'année 2021	248		130	38	5,0	75
Ecart / Ratio national	3 %	-	8 %	152 %	96 %	-8 %

**Collecte des biodéchets pour les professionnels et l'expérimentation pour les usagers de Sotteville-lès-Rouen. Les données rapportées à la population n'étant pas représentatives, elles ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.*

NB : Les tonnages collectés en déchetteries ne prennent pas en compte les gravats, conformément aux usages de la matrice de comptabilité analytique ComptaCoût.

NB : Données des métropoles issues du référentiel matrices des coûts MAJ 2023 sur données 2021 – échantillon de 17 métropoles

Les ratios nationaux urbains montrent que les quantités d'OMR demeurent plus importantes que la moyenne nationale (3 %) au détriment des quantités de déchets triés comme le verre et les recyclables (-8 % par rapport au ratio national). Une réflexion est donc menée afin d'améliorer les performances de tri, notamment au sein de l'habitat collectif, dont les résultats sont inférieurs au reste de la Métropole.

La gamme de services proposés par la Métropole est assez large, avec notamment une collecte en porte à porte des déchets végétaux, sur appel pour les encombrants et sur rendez-vous pour l'amiante.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Bilan financier des réalisations au 31 décembre 2024

Budget de fonctionnement en 2024

62 097 624 € HT de dépenses

+2,81 % par rapport à 2023 (HT)

Les dépenses de fonctionnement HT connaissent une hausse de 2,81 %.
Les coûts de traitement sont en diminution (-2,08 %) pour l'année 2024.
Les frais liés à la collecte par les prestataires privés, sont quant à eux, en augmentation (+1,37 %), sous l'effet de la conjoncture inflationniste impactant les indices de révisions des prix.

65 887 025 € HT de recettes

+3,13 % par rapport à 2023

Soit 70 657 571 € HT avec la Participation du budget général et le résultat de l'année N-1

Les recettes de fonctionnement propres au budget déchets connaissent une progression par rapport à l'année 2023, justifiées par l'augmentation du montant des recettes de la TEOM, en lien avec la revalorisation des bases, décidées par l'Etat.

Le produit de la TEOM et, dans une moindre mesure, la recherche de subventions complémentaires, contribuent à alléger significativement le soutien du budget général à l'équilibre général.

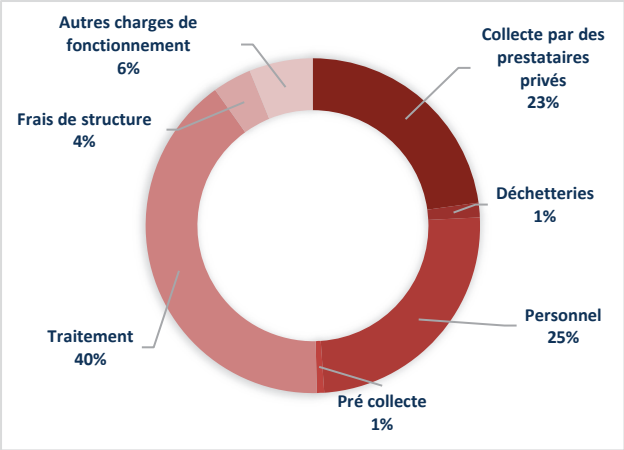

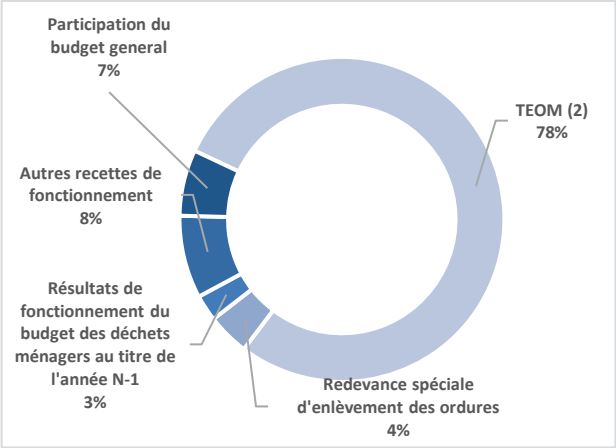

En 2024, la TEOM représente 78,37 % des recettes de fonctionnement (participation du budget général incluse) et couvre 91,57 % des dépenses de fonctionnement HT.

Part de la TEOM dans le financement du service (TEOM/Dépenses de fonctionnement TTC)	
En 2022	**78,42 %**
En 2023	**90,07 %**
En 2024	**91,57 %**

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Budget d'investissement en 2024

Dépenses d'investissement

9 219 169 € HT de dépenses

+19,63 % par rapport à 2023

Les investissements sont en hausse en comparaison à 2023, dû notamment à l'acquisition de véhicules de collecte électriques et de colonnes enterrées.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Matériel de transport	2 161 931 €	1 818 858 €	2 550 326 €
Etudes/ construction/ travaux/ déchetteries	243 826 €	274 941 €	763 859 €
Acquisition de colonnes enterrées et semi-enterrées	1 872 345 €	2 458 108 €	2 259 823 €
Acquisition/ matériel précollecte	1 609 365 €	2 555 144 €	2 742 153 €
Acquisition/ Equipements/ matériels/ Outillages divers	103 904 €	103 462 €	185 516 €
Autres dépenses d'investissement	614 562 €	495 837 €	717 493 €
Total HT	**6 605 933 €**	**7 706 350 €**	**9 219 169 €**

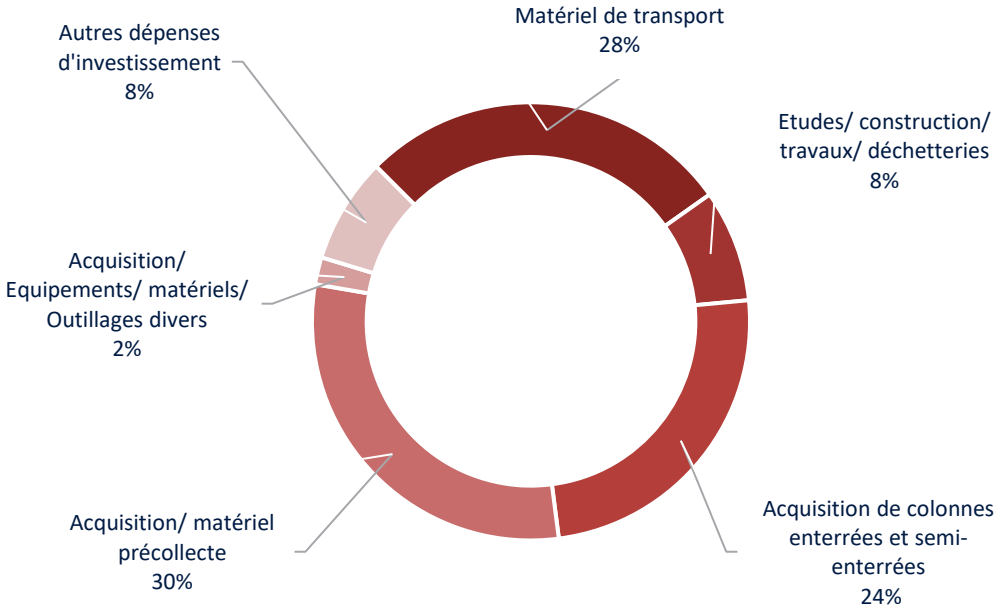

Recettes d'investissement

8 976 077 € HT de recettes

+15,68 % par rapport à 2023

Les recettes d'investissement sont également en hausse en 2024, en corrélation avec l'augmentation des dépenses d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors écritures d'affectation du résultat)	Année 2022 HT	Année 2023 HT	Année 2024 HT
OPERATIONS RELLES	1 887 267 €	2 337 227 €	2 999 431 €
OPERATIONS D'ORDRE (Amortissements et sortie d'éléments d'actif)	4 282 394 €	5 421 919 €	5 976 646 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT HT	6 169 661 €	7 759 147 €	8 976 077 €

NB : les recettes d'investissement ci-dessus n'intègrent pas le résultat de l'année antérieure reporté.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Montants des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en € HT 2024
COLLECTE				
COVED	Collecte déchets LOT 1	Marché public	30/09/2023	6 141 152 €
COVED	Collecte déchets LOT 3	Marché public	30/09/2023	187 384 €
VEOLIA	Collecte déchets LOT 2	Marché public	30/09/2023	6 004 231 €
			SOUS TOTAL COLLECTE	12 332 767 €
PRE-COLLECTE				
BLARD ENVIRONNEMENT	Fourniture, livraison de conteneurs aériens	Marché public	28/03/2026	680 498 €
PTL	Fourniture et livraison de sacs à déchets - OMR et DMR	Marché public		257 929 €
PTL	Fourniture et livraison de sacs à déchets - DMV	Marché public		92 007 €
PTL	Fourniture et livraison de sacs à déchets - BIO	Marché public		24 253 €
UGAP	Achat de bacs	HORS MARCHE		775 906 €
SULO France	Fourniture et livraison de pièces détachées pour CSE et CE	Marché public	05/12/2025	337 572 €
COLLECTAL	Fourniture et livraison de corbeilles à compaction solaire	Marché public	29/11/2026	113 960 €
LE BAIL	Reconditionnement de conteneurs d'apport volontaire	HORS MARCHE		20 000 €
UGAP	Fourniture, livraison d'abris et de conteneurs enterrés	HORS MARCHE		82 216 €
			SOUS TOTAL PRE-COLLECTE	1 793 976 €
GARAGE				
UGAP	Achats de BOM	HORS MARCHE		2 267 882 €
EUROVOIRIE / TERBERG	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Marché public		1 246 €
SEMAT	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Marché public	13/01/2024	8 486 €
DEMOLIN	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	HORS MARCHE		5 956 €
GENIE FLEXION	Réparations et fr de pièces détachées pour équipements hydrauliques	Marché public	28/06/2025	4 176 €
HYDRAUNORM	Réparations et fr de pièces détachées pour grues sur camions	HORS MARCHE		18 579 €
RAGUES ROUEN	Fourniture de pièces détachées pour véhicules VL,VUL, PL	Marché public	08/03/2025	16 699 €
HAUTOT & FILS	Fourniture de pièces détachées pour BOM	HORS MARCHE		35 €
GARAGE PREVOST	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Marché public	10/07/2027	9 947 €
NORMANDIE HYDRAULIQUE	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Marché public		20 728 €
ROUEN TRUCKS NORMANDIE	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Marché public	10/07/2027	52 453 €
EASYVOIRIE	Fourniture de pièces détachées pour BOM	HORS MARCHE		19 980 €
FAUN ENVIRONNEMENT	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	HORS MARCHE		11 460 €
GENIE FLEXION	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	HORS MARCHE		7 621 €
SEMAT	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	HORS MARCHE		43 533 €
TERBERG	Fourniture de pièces détachées pour BOM	HORS MARCHE		4 696 €
CONTITRADE	Fourniture et livraison de pneumatiques pour les PL de la MRN	HORS MARCHE		51 926 €
CANTREL ASSISTANCE	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	HORS MARCHE		10 114 €
NORMANDY DIESEL	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	HORS MARCHE		11 426 €
S2MH	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	HORS MARCHE		12 181 €
LAGUERRE PNEUS	Fourniture et livraison de pneumatiques pour les PL de la MRN	C24086		16 581 €
			SOUS TOTAL GARAGE	2 323 059 €
ELIS NORMANDIE	Location des EPI	M22099	07/11/2026	94 002 €
RG France	Achats des EPI pour la tête, travail en hauteur et EPI catégorie III	Appel d'offre 4 ans - M2110 LOT 1	01/03/2025	970 €
SRVP	Achats des EPI pour les mains	Appel d'offre 4 ans - M2111 LOT 2	01/03/2025	38 742 €
SRVP	Achats des EPI pour les pieds	Appel d'offre 4 ans - M2112 LOT 3A	01/03/2025	6 347 €
COTY	Achats des EPI pour les pieds "chaussures ripeur"	Appel d'offre 4 ans - M2113 LOT 3B	26/08/2025	7 503 €
SRVP	Achats des EPI pour les vêtements de travail	Appel d'offre 4 ans - M2115 LOT 4	01/03/2025	3 705 €
CLS	Géolocalisation	Appel d'offre 4 ans - M2183	02/05/2025	20 267 €
MAIRIE DE ROUEN	Convention prestations véhicules	convention		50 592 €
			SOUS TOTAL AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS	128 126 €
			TOTAL	16 577 928 €

Aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés – recettes fonctionnement

Intitulé	Montants 2024
SOUTIEN OCAD3E	240 605 €
REVERSEMENT SMEDAR DECHETS DIFFUS SPECIAUX	36 114 €
REVERSEMENT SMEDAR DECHETS ELEMENTS AMEUBLEMENT	414 590 €
SUBVENTIONS CITEO	194 291 €
REVERSEMENT DECHETS METALLIQUES	457 278 €
TOTAL	**1 342 878 €**

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Comptabilité Analytique : Matrice ComptaCoût®

La Métropole Rouen Normandie présente dans les pages suivantes, en application de **la loi relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015**, une analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la base de la **méthode ComptaCoût®** conçue par l'ADEME.

Ces informations sont extraites d'une **matrice des coûts normée**, identique pour toutes les collectivités participantes, directement alimentée par la source comptable. Elle permet de présenter des coûts du service public de gestion des déchets selon une méthode unique (méthode ComptaCoût®) et donc à terme des comparaisons entre collectivités.

La matrice de comptabilité analytique bien que s'appuyant sur les données comptables, nécessite un certain nombre **d'opérations de retraitement** du compte administratif pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités. Le résultat final sera donc **différent du compte administratif** et se présentera sous la forme d'un état des charges et produits associés pour chacun des flux de déchets (parfois à l'aide d'une clé de répartition selon la part de chaque type de déchets : ordures ménagères, recyclables, végétaux…). Ces informations sont ensuite intégrées à la base de données nationale **SINOE®** Déchets (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement) de l'ADEME, qui permet la présentation des coûts du service public de gestion des déchets.

L'intérêt de cette méthode est qu'elle est stable dans le temps, compatible avec les logiciels courants de comptabilité analytique, largement adoptée par les autres collectivités, reconnue par de nombreux acteurs, notamment pouvoirs publics, professionnels et associatifs, et fondée sur des données comptables fiables. Elle permet de suivre l'évolution annuelle, ici sur 3 ans, et d'identifier le poids relatif de chaque flux de déchets dans la dépense, afin de déterminer **des axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets**. Toutefois, elle nécessite une interprétation prudente, car les niveaux et modalités de services diffèrent d'une collectivité à l'autre (fréquence, apport volontaire, collecte des déchets végétaux…).

Le Coût aidé Hors Taxe présenté dans les pages suivantes est calculé à partir du coût complet de la collectivité pour chaque flux de déchets selon la méthode ci-dessous et répartie ensuite par habitant ou par tonne collectée.

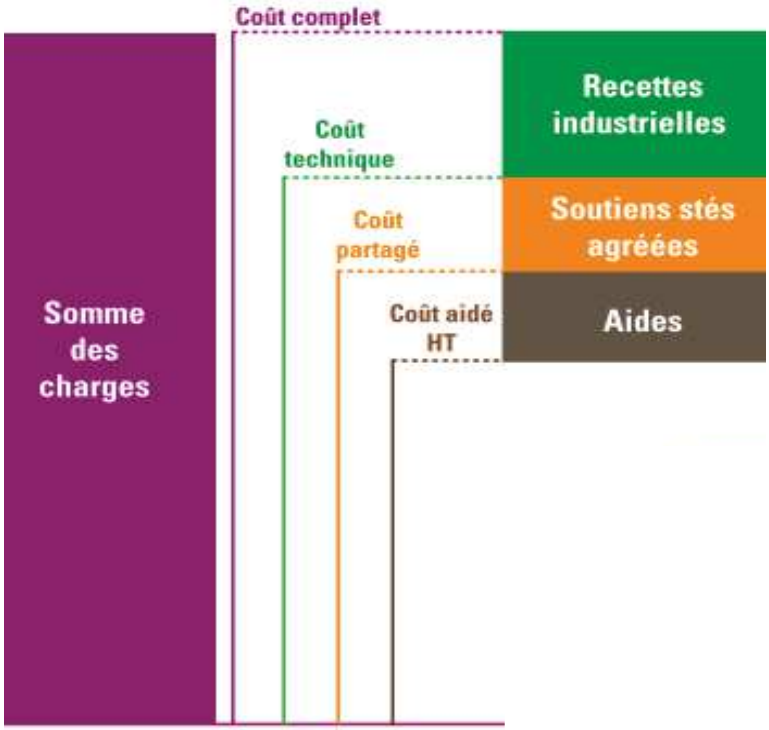

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Coût des différents flux de déchets

Part relative des flux dans le coût aidé du service public de collecte et traitement

Année 2024	OMR	DMR et Verre	Biodéchets	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants et dépôts sauvages	TOTAL
Coût aidé HT	31 340 159 €	8 782 631 €	228 027 €	11 875 236 €	4 076 788 €	1 326 537 €	57 629 377 €

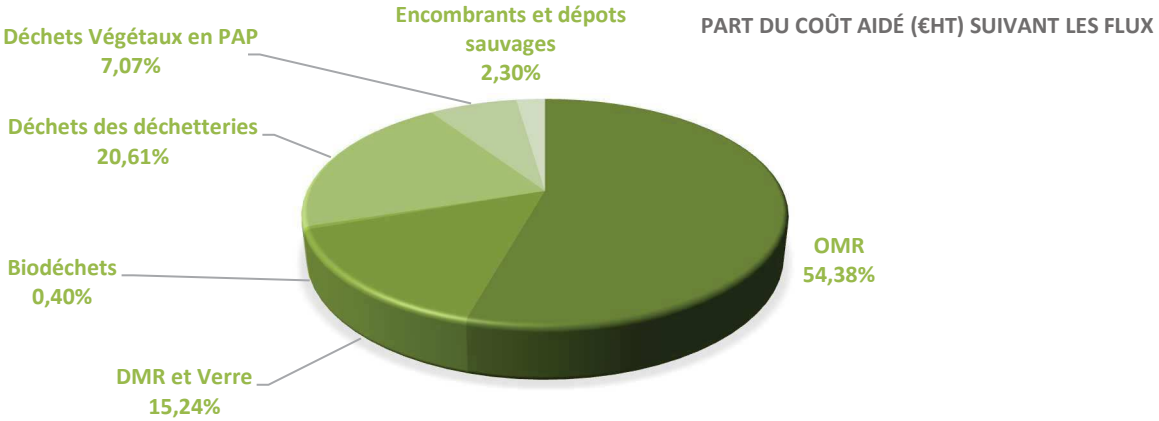

La part des ordures ménagères est la plus importante, compte tenu des tonnages collectés. Il est intéressant de chercher à prévenir la production et à favoriser un meilleur tri, puisque la gestion des emballages recyclables est moins coûteuse que le traitement des OMR.

En 2024, la Métropole a poursuivi la collecte des biodéchets pour les professionnels volontaires inscrits en redevance spéciale incitative et a expérimenté la collecte séparée en apport volontaire pour les usagers.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Coûts des différents flux ramenés à la tonne

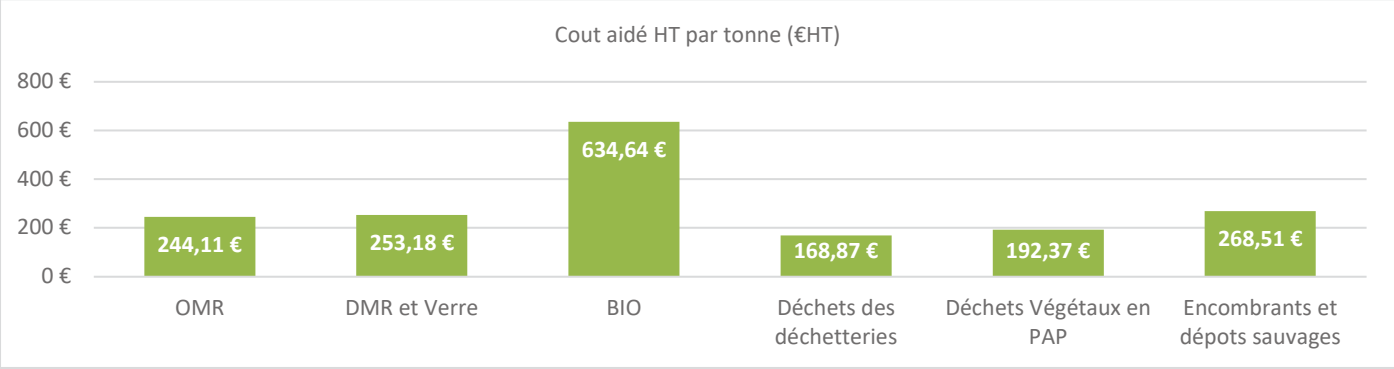

Le bilan à la tonne des flux sélectifs est pénalisé par la faible densité des DMR dont l'impact financier est significatif malgré un coût de traitement nul.

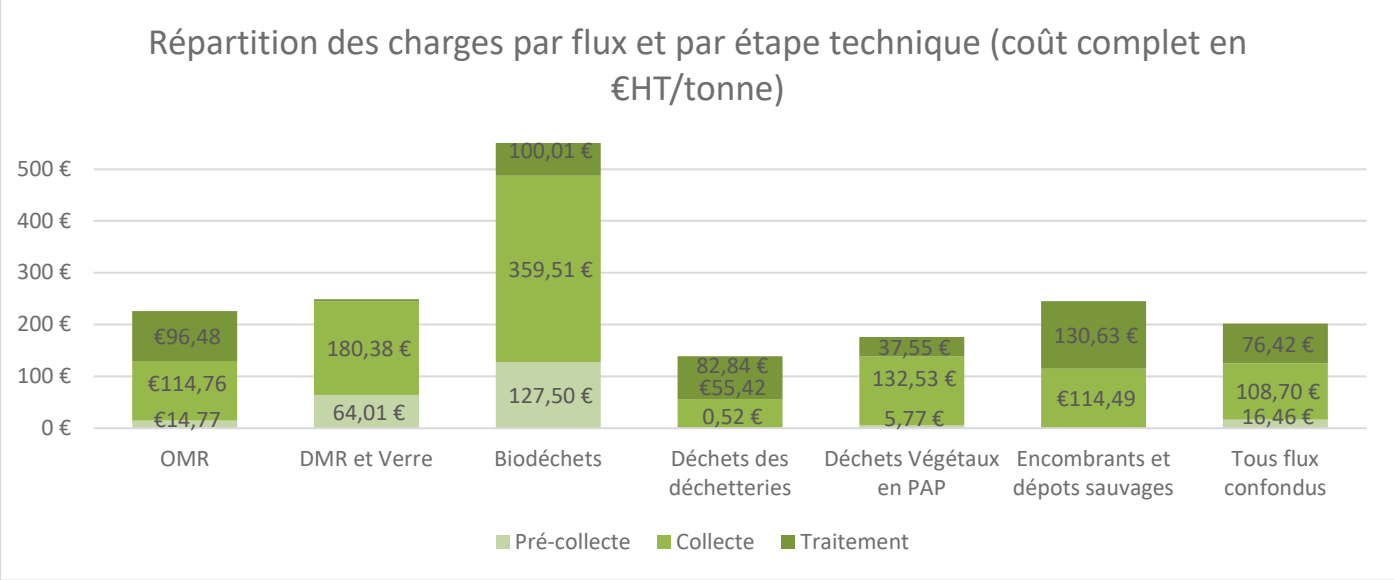

La répartition des charges varie de façon significative en fonction des flux collectés. Les flux faisant l'objet d'une valorisation matière bénéficient de coûts de traitement nuls ou très faibles mais demeurent plus onéreux sur l'étape collecte. Les encombrants et dépôts sauvages supportent, quant à eux, un coût de traitement à la tonne très important. Le coût entre déchetteries et végétaux n'est pas comparable en l'état, car les flux en déchetteries regroupent aussi des déchets à incinérer ou à enfouir dont le coût de traitement est plus onéreux. Les déchets végétaux, lorsqu'ils sont collectés en porte à porte, ont un coût de collecte plus de 2 fois supérieur à une collecte via le réseau de déchetteries. Les coûts liés aux biodéchets est élevé, car rapporté au faible tonnage collecté (359 tonnes).

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Evolution des coûts

Evolution des coûts aidés HT par flux en €HT/habitant desservi

Année	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants et dépôts sauvages
2022	64,30 €	15,25 €	20,52 €	17,77 €	2,83 €
2023	67,40 €	15,89 €	21,81 €	20,61 €	2,68 €
2024	62,15 €	16,64 €	23,55 €	18,44 €	2,63 €

Il est à noter que le montant cumulé de l'ensemble des flux diffère du coût à l'habitant tous flux confondus en raison de la prise en compte du nombre d'habitants réellement desservis pour la collecte des déchets végétaux (221 139 habitants) et pour les déchets des déchetteries (522 311 habitants).

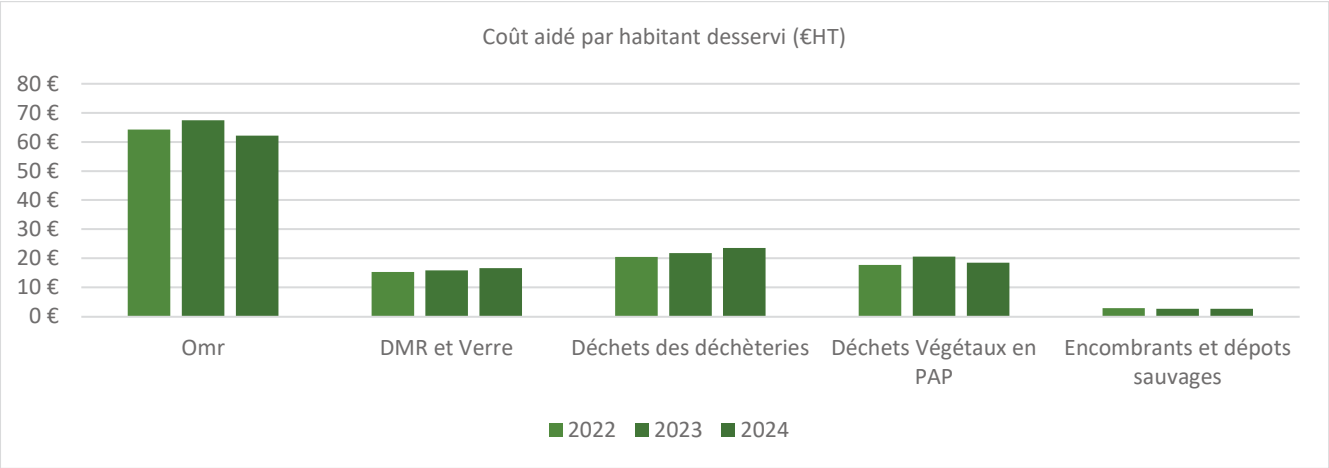

Evolution des coûts aidés €HT par flux ramenés à la tonne

Année	OMR	DMR et Verre	Biodéchets	Déchets des déchetteries	Déchets végétaux en PAP	Encombrants et dépôts sauvages
2022	241,45 €	224,54 €	465,97 €	159,74 €	178,71 €	245,78 €
2023	261,89 €	237,65 €	528,56 €	164,75 €	182,11 €	256,00 €
2024	244,11 €	253,18 €	634,64 €	168,87 €	192,37 €	268,51 €

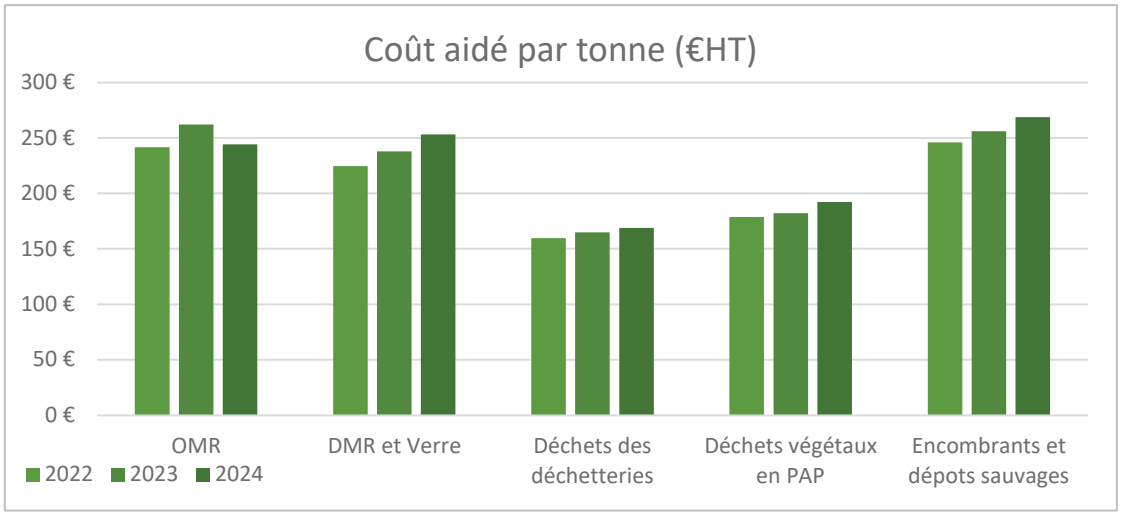

La diminution du coût à la tonne des ordures ménagères, qui devient inférieur à celui des flux sélectifs, est lié la baisse du prix de la valorisation énergétique fixé par le SMEDAR en 2024.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Evolution du coût aidé HT en euros/habitant tous flux confondus

Année	Ensemble des flux
2017	105,62 €
2018	108,66 €
2019	106,42 €
2020	106,60 €
2021	109,84 €
2022	110,83 €
2023	117,11 €
2024	114,28 €

Le coût aidé hors taxes pour l'ensemble des flux est de 114,28 € euros par habitant en 2024, contre 117,11 € en 2023. Cette évolution est en lien avec la baisse des tonnages collectés en porte à porte et à la hausse des soutiens obtenus.

Comparatif à l'échelle nationale

Le référentiel national SINOE situe le coût aidé hors taxes, tous flux de **80 %** des collectivités à dominante urbaine, entre ***68,20*** *€* et ***176,50*** *€* par habitant. La Métropole est donc dans la fourchette haute de ce référentiel.

La politique de rationalisation du niveau de service doit donc être poursuivie.

**Données issues du référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers pour les métropoles – MAJ avril 2023 sur les données 2021 (109,84€ pour la MRN).*
Echantillon de 17 métropoles

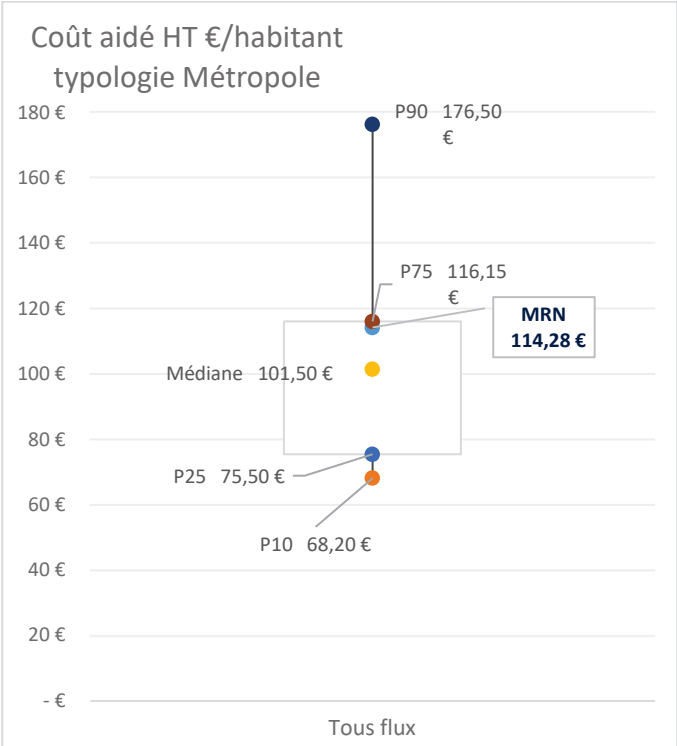

Lecture des valeurs du graphique :

P10 : 10 % des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

P25 : 25 % des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

Médiane : valeur pour laquelle 50 % des collectivités de l'échantillon ont des coûts inférieurs et 50 % des collectivités ont des coûts supérieurs

P75 : 75 % des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

P90 : 90 % des collectivités de l'échantillon ont un coût inférieur à cette valeur

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le
ID : 076-200023414-20250702-C2025_0357-DE

Métropole Rouen Normandie
108 allée François Mitterrand
CS 50589
76006 ROUEN Cedex
Tel : 02 35 52 68 10 Fax : 02 35 52 68 59